

Est-ce la fin de l'aide financière aux études fondée sur les besoins au Canada?



Préparé pour

casfaa
acrafe

Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants
(ACRAFE)

par

eipi

Educational Policy Institute

Sean Junor et Alex Usher
Août 2007

ACRAFE

L'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants (ACRAFE) est une association professionnelle qui représente les responsables de l'aide financière aux étudiants des universités, collèges et instituts techniques du Canada. Comme association professionnelle, l'ACRAFE assure la liaison entre ses membres et le gouvernement fédéral, les fournisseurs de services, les institutions financières et divers autres intervenants du secteur de l'aide financière aux étudiants. L'ACRAFE se fait aussi la voix de ses membres par ses contributions et ses interventions en matière de politiques et de programmes d'aide financière aux étudiants. Enfin, l'ACRAFE offre des possibilités de perfectionnement professionnel à ses membres, notamment grâce à son congrès annuel.

Les auteurs

Sean Junor est responsable de la mobilisation du savoir à l'Educational Policy Institute. Avant de travailler pour l'Institut, il a été agent principal, politiques et recherches, à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Il est natif de Saskatoon, en Saskatchewan, et a obtenu son baccalauréat à l'Université de la Saskatchewan.

sjunor@educationalpolicy.org

Alex Usher est le vice-président de l'Educational Policy Institute. Avant cela, il a été directeur, Recherche et développement de programmes, pour la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, où il dirigeait le plus gros projet de recherche jamais réalisé au Canada sur l'accès aux études postsecondaires. Il est originaire de Winnipeg, au Manitoba, et a obtenu ses diplômes à l'Université McGill et à l'Université Carleton.

[\(ausher@educationalpolicy.org\)](mailto:ausher@educationalpolicy.org)

Titre suggéré (en anglais) :

Junor S. et Usher, A. (2007). "The End of Need-Based Student Financial Aid in Canada?" Toronto, ON: Educational Policy Institute.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	4
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION	5
CHAPITRE 2 : AIDE AUX ÉTUDES AU CANADA DE 1993-1994 À 2003-2004.....	6
2.1 Introduction.....	6
2.2 Alberta	7
2.3 Colombie-Britannique	10
2.4 Manitoba.....	13
2.5 Nouveau-Brunswick	16
2.6 Terre-Neuve et Labrador	18
2.7 Nouvelle-Écosse	21
2.8 Ontario.....	25
2.9 Île-du-Prince-Édouard	27
2.10 Québec.....	30
2.11 Saskatchewan	34
CHAPITRE 3: POLITIQUE D'AIDE AUX ÉTUDES ET CHANGEMENTS DANS LE PROGRAMME DEPUIS 2004	38
3.1 Introduction.....	38
3.2 Gouvernement du Canada et Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire	38
3.3 Alberta	41
3.4 Colombie-Britannique	43
3.5 Manitoba.....	46
3.6 Nouveau-Brunswick	47
3.7 Terre-Neuve-et-Labrador	48
3.8 Nouvelle-Écosse	49
3.9 Ontario.....	50
3.10 Île-du-Prince-Édouard	52
3.11 Québec.....	52
3.12 Saskatchewan	53
CHAPITRE 4 RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.....	55
ANNEXE A : AIDE AUX ÉTUDES CIBLÉE FONDÉE SUR LES BESOINS	60

Limites des données et observations

Afin d'effectuer des comparaisons monétaires constantes au fil du temps, toutes les données qui figurent dans le présent rapport (Chapitre 2) ont été converties en dollars indexés de juin 2005.

Dans chaque résumé par province, nous commençons par présenter un tableau établissant les changements apportés à l'aide financière au cours du temps. Ces données montrent les fonds *consentis aux étudiants* et ne représentent pas les dépenses gouvernementales. Bien que les dépenses gouvernementales et la participation des étudiants soient identiques en ce qui concerne les subventions, les bourses et les crédits d'impôt, elles sont différentes lorsqu'elles se rapportent aux prêts (l'auteur estime que le coût d'un dollar en prêts correspond à environ 33 cents).

Nous invitons les parties intéressées qui souhaitent faire une recherche ou utiliser les données qui ont servi à l'élaboration des tableaux et des graphiques à prendre contact avec l'Education Policy Institute.

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

Un profond changement dans l'aide aux étudiants au Canada a eu lieu vers la fin des années 1990, en grande partie suite à une série de mesures adoptées par le gouvernement du Canada dans le cadre de sa « Stratégie canadienne pour l'égalité des chances ». À l'époque, l'un des points qui a soulevé le plus de commentaires est la création, en 1998, de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (la Fondation), dotée d'un budget de 2.5 milliards \$. La Fondation a certainement été un ajout opportun – bien que controversé – à l'éventail des programmes d'aide fondée sur les besoins au Canada, mais sa création n'a pas ouvert la voie à un regain d'intérêt sur l'aide accordée selon les besoins. En fait, c'est tout le contraire : la création de la Fondation a été en réalité le dernier investissement majeur réalisé par un gouvernement canadien depuis presque sept ans dans l'aide attribuée selon le besoin.

Rétrospectivement, la mesure la plus importante de la fin des années 1990 était contenue non pas dans le budget fédéral tape-à-l'œil de 1998, mais plutôt dans le budget relativement discret de 1996. Dans ce budget, le crédit d'impôt pour études admissible pour les étudiants à temps plein a augmenté de 60 \$ à 80 \$ par mois. Bien que cette mesure n'ait pas vraiment déclenché une révolution, elle a fondamentalement transformé la nature de l'aide financière aux étudiants au Canada. L'année suivante, le montant mensuel a augmenté – par étapes – de 80 \$ à 200 \$, et les étudiants à temps partiel sont devenus admissibles à un crédit mensuel de 60 \$. Ces montants ont ensuite doublé dans le mini budget préélectoral du gouvernement fédéral des Libéraux d'octobre 2000, puis augmenté à nouveau en 2006 quand le nouveau gouvernement Conservateur a créé un crédit d'impôt mensuel pour les « manuels » (nous en discuterons davantage au Chapitre 3). En définitive, ce crédit n'a fait que s'ajouter au montant mensuel du crédit existant, et changer de nom. Des frais connexes ont été ajoutés aux crédits pour frais de scolarité. Les intérêts sur les prêts étudiants ont aussi donné droit à un crédit d'impôt.

Pour ne pas être en reste, les provinces se sont aussi engagées sur la voie du crédit d'impôt. La plupart ont suivi le rythme des augmentations des crédits d'impôt fédéraux – certaines, en particulier l'Alberta, les augmentant bien au-delà de celles du gouvernement fédéral. Certaines provinces défavorisées ont même commencé à essayer de se servir des crédits d'impôt pour études dans le but de contrer la perte de leurs jeunes.

Cette démarche reflétait bien le désir décroissant des gouvernements de se servir de l'aide financière aux études accordée en fonction des besoins pour distribuer de l'aide aux étudiants qui en ont le plus besoin. Les gouvernements ont commencé au contraire à trouver des méthodes non fondées sur les besoins pour apporter de l'aide; crédits d'impôt, gel des frais de scolarité – tout ce qui n'utilisait pas le critère du besoin financier – sont devenus leur façon de faire privilégiée pour distribuer de l'argent. En effet, les gouvernements sont allés jusqu'à chercher activement à distribuer de l'argent à des personnes qui, loin d'être dans le besoin, étaient en fait suffisamment riches pour épargner des sommes importantes destinées à l'éducation de leurs enfants. La Subvention canadienne pour l'épargne d'études (SCEE), lancée en 1998, s'est traduite presque immédiatement par un programme de 400 millions de dollars par année. Récemment, les provinces ont aussi adopté cette façon de faire – plus particulièrement le Québec, qui a commencé à contribuer pour des montants équivalents aux contributions fédérales du programme dans une proportion de 1 pour 2.

Au Canada, la métamorphose d'un système fondé sur les besoins en un système majoritairement non fondé sur les besoins ne s'est pas produite instantanément. Elle a été le résultat lent et inexorable d'un agrément de décisions gouvernementales, tant au niveau fédéral que provincial. L'idéologie n'a rien eu à y voir – tant les gouvernements de droite que de gauche se sont lancés à corps perdu dans des projets non axés sur les besoins financiers.

Dans le présent rapport, nous souhaitons clarifier la façon dont la situation a évolué, province par province¹. Au Chapitre 2, nous fondons notre analyse sur des données de 1993-1994 à 2003-2004 (dernière année pour laquelle les données sont disponibles) pour montrer comment la variété de l'aide existante s'est modifiée dans chaque province au cours de la décennie, et comment ces changements ont aidé à contrebalancer les augmentations qui ont eu lieu à cette période. Bien que certains thèmes généraux ressortent de cette analyse, la situation n'était pas la même dans toutes les provinces, et chacune des sections de ce chapitre devrait permettre au lecteur de comprendre les nuances des diverses situations dans tout le pays.

Nous ne disposons pas de données fiables après 2004, mais il est possible de tracer les grandes lignes des changements intervenus dans l'aide aux études, en examinant simplement les divers documents budgétaires et en retraçant les annonces des gouvernements concernant l'aide financière aux études. C'est ce que nous avons fait au Chapitre 3. Le dernier chapitre traite de l'effet cumulatif de ces changements sur l'aide aux études et met en relief ceux qui ont le plus profité des récents changements.

CHAPITRE 2 : AIDE AUX ÉTUDES AU CANADA DE 1993-1994 À 2003-2004

2.1 Introduction

Le Chapitre 2 traite des changements relatifs aux ressources globales d'aide aux études accordée par les gouvernements fédéral et provinciaux pendant les années 1993-1994 à 2003-2004 - dernière année pour laquelle on trouve des données complètes et fiables. Il montre le montant de l'aide fédérale et provinciale fournie par chaque province, pour chacune de ces années. Il décrit aussi les effets de ces changements sur diverses mesures d'abordabilité. Dans l'ensemble, ce chapitre montre qu'il y a eu des augmentations très importantes dans l'aide aux études pendant cette décennie. Bien que ces hausses n'aient pas totalement compensé les augmentations des frais de scolarité survenues au cours des années 1990, elles ont toutefois permis, dans une large mesure, de les atténuer.

Les données présentées dans ce chapitre proviennent en grande partie de deux publications de l'EPI : *The State of Student Aid in Canada* (2007, à venir) et *Beyond the Sticker Price* (2006). Les données sur les dépenses fédérales et provinciales ont été directement recueillies à partir de deux sondages – l'un mené en 2003 et 2004 dans le cadre du projet intitulé *Le prix du savoir 2004* et l'autre au début de 2005 dans le cadre

¹ Les auteurs n'ont pas intentionnellement éliminé les trois territoires canadiens de l'analyse de ce rapport. Cependant, le manque de disponibilité de données comparables et de qualité ne permet pas d'utiliser les données relatives aux territoires et d'effectuer une comparaison complète.

du rapport *The State of Student Aid*. Les données indiquées dans les divers tableaux ont été exprimées en dollars indexés de 2005 afin de tenir compte de l'inflation. Dans tous les tableaux, la partie intitulée « prêts nets » fait référence au montant de prêts versé moins le montant de remise de prêts accordé (pour éviter de le calculer deux fois), pour une année donnée. On ne devrait pas considérer que cela reflète les dépenses gouvernementales réelles en matière de prêts. Ainsi, bien que les chiffres varient quelque peu selon la période et les provinces, en règle générale, un dollar en prêts aux études coûte à un gouvernement environ 33 cents en intérêts porteurs de frais, défaut de paiement et coûts d'exemption d'intérêts.

Les données sur l'abordabilité, pour chaque province et pour chaque année, sont présentées en fonction des quatre critères suivants :

Droits de scolarité² et frais connexes moyens : Droits de scolarité moyens pour étudiants de 1^{er} cycle³ plus frais connexes moyens tels qu'ils sont mentionnés par Statistique Canada.

Crédits d'impôt : Crédits d'impôt offerts aux étudiants inscrits à temps plein pendant huit mois, qui payent les droits de scolarité et les frais annexes indiqués ci-dessus.

Droits de scolarité nets pour tous (DSNT) : Droits de scolarité et frais connexes moyens moins les crédits d'impôt. Dans les faits, cela correspond aux frais de scolarité moins les crédits d'impôt non remboursables auxquels tout le monde est admissible.

Bourses moyennes : Montant moyen des bourses dans une province donnée au cours d'une année donnée.

Droits de scolarité nets pour les bénéficiaires de bourses (DSNBB) : DSNT moins les bourses moyennes. Dans les faits, cela correspond aux droits de scolarité « nets » payés par les bénéficiaires de bourses.

2.2 Alberta

Dépenses d'aide aux études jusqu'en 2004

L'aide aux études offerte aux étudiants de l'Alberta a augmenté de près de 80 p. cent au cours de la décennie se terminant en 2003-2004; ce qui représente beaucoup plus que la moyenne nationale de 50 p. cent. Au début de la décennie, les dépenses annuelles se situaient juste au-dessus de 400 millions de dollars par année, atteignant environ 725 millions de dollars à la fin de 2003-2004. Les dépenses fiscales ont entraîné plus de la moitié de cette augmentation; le reste résulte en grande partie d'un accroissement des subventions et des remises de prêts. Ainsi, la totalité de l'augmentation de l'aide aux

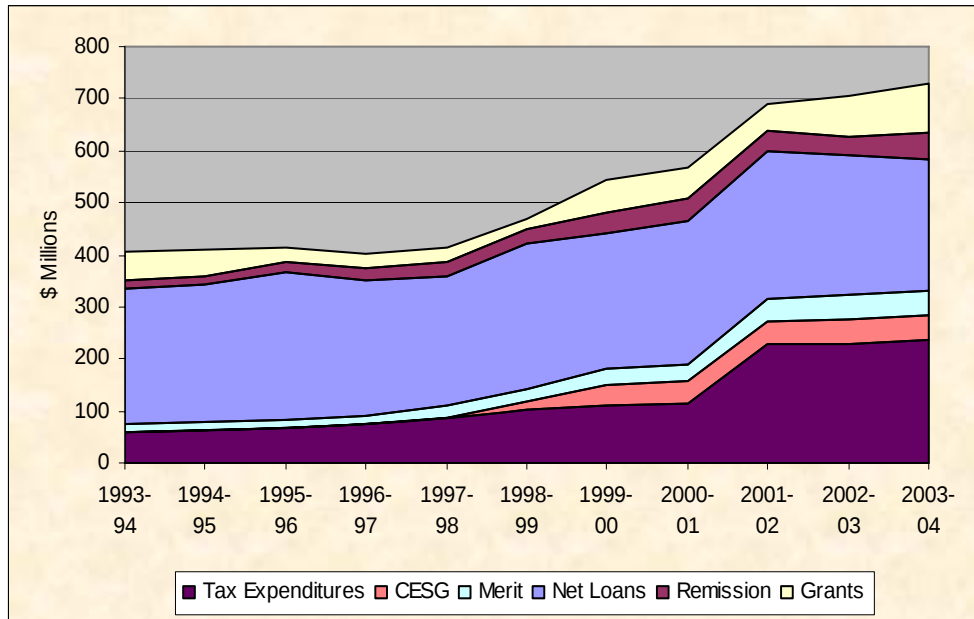
² Statistique Canada ne produit pas de données sur les droits de scolarité et frais connexes exigés par les collèges; l'Agence ne fait pas non plus la distinction entre les écoles polytechniques et les collèges universitaires.

³ Les chiffres indiquant les droits de scolarité rattachés aux études du 1^{er} cycle sont des moyennes pondérées calculées selon les données sur les inscriptions les plus récentes et englobent les facultés suivantes : Agriculture, Architecture, Arts, Commerce, Dentisterie, Éducation, Ingénierie, Économie domestique, Droit, Médecine, Musique et Science.

étudiants résulte d'une augmentation de l'aide non remboursable, puisque les prêts nets ne couvrent à présent qu'environ un tiers de l'aide totale en Alberta.

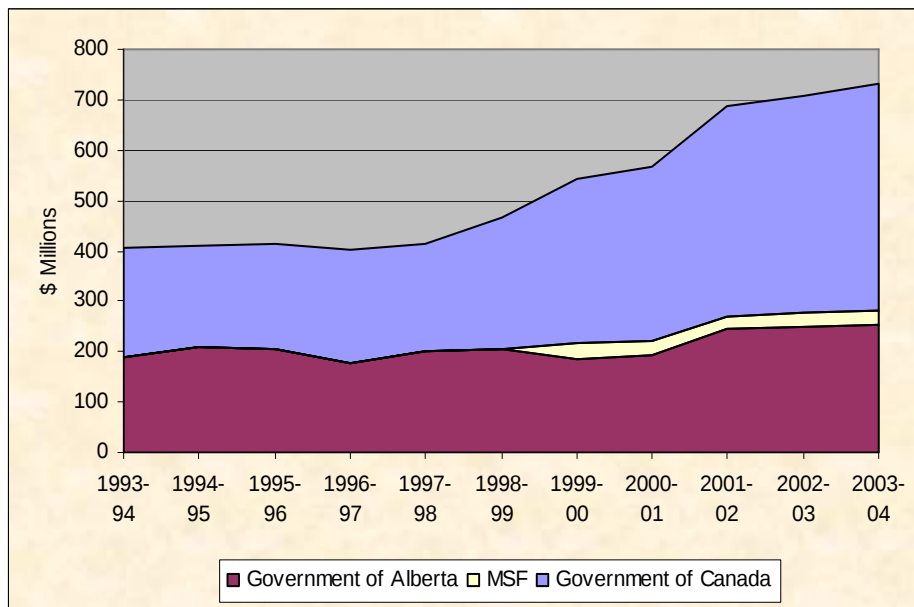
Cette augmentation est attribuable en partie à l'accroissement du nombre d'étudiants au niveau postsecondaire dans la province : le nombre d'inscriptions dans les collèges et les universités s'est accru de 20 à 25 p. cent pendant la décennie en question. Néanmoins, l'aide réelle offerte aux étudiants a beaucoup progressé au cours de cette période. Le Graphique 1 ci-dessous illustre l'aide totale offerte aux étudiants.

Graphique 1 – Aide totale par type – Alberta (en \$ de 2005)



Tout comme dans le reste du pays, à la fin de la décennie le gouvernement provincial accordait proportionnellement moins d'aide qu'à son début. Même si l'aide provinciale a augmenté d'environ 50 millions de dollars, l'aide fédérale a plus que doublé, passant de 214 millions de dollars à 478 millions de dollars. Par conséquent, presque les deux tiers de toute l'aide financière offerte en Alberta (à la fois l'aide accordée en fonction du besoin et l'aide universelle) proviennent maintenant du gouvernement du Canada.

Graphique 2 – Aide totale selon la provenance – Alberta (en \$ de 2005)



Résultats sur l'abordabilité : Droits de scolarité nets en Alberta pour la période donnée

Jusqu'à présent, nous avons étudié les changements relatifs aux dépenses gouvernementales. Mais comment ces changements ont-ils touché les étudiants sur le plan individuel? Pour répondre à cette question, nous étudierons les changements survenus en ce qui concerne les droits de scolarité, les crédits d'impôt et les bourses, comme il est indiqué dans le Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 – Changements dans les droits de scolarité, bourses et coûts nets, en Alberta, de 1995-1996 à 2005-2006 (en dollars indexés de 2005)

	Droits de scolarité et frais connexes	Crédits d'impôt	DSNT	Bourses	DSNBB
1995-1996	3 819 \$	1 103 \$	2 716 \$	3 397 \$	-681 \$
1996-1997	4 072 \$	1 166 \$	2 907 \$	3 388 \$	-481 \$
1997-1998	4 345 \$	1 233 \$	3 112 \$	3 163 \$	-51 \$
1998-1999	4 666 \$	1 338 \$	3 328 \$	3 479 \$	-152 \$
1999-2000	4 804 \$	1 470 \$	3 334 \$	2 888 \$	447 \$
2000-2001	4 875 \$	1 843 \$	3 031 \$	2 652 \$	379 \$
2001-2002	4 874 \$	1 843 \$	3 031 \$	2 424 \$	607 \$
2002-2003	4 963 \$	2 134 \$	2 829 \$	2 874 \$	-44 \$
2003-2004	5 234 \$	2 208 \$	3 026 \$	2 733 \$	293 \$
2004-2005	5 606 \$	2 326 \$	3 281 \$		
2005-2006	5 638 \$	2 334 \$	3 304 \$		

Les droits de scolarité et les frais ont augmenté de façon constante pour une bonne partie de la décennie en question. Dans l'ensemble, les droits de scolarité se sont chiffrés à un peu plus de 1 800 \$. Cependant, les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux ont compensé pour plus de la moitié de cette hausse. Lorsque l'on tient compte de l'effet des crédits d'impôt, les droits de scolarité nets payés par les étudiants de l'Alberta n'ont été majorés que de 600 \$, soit d'environ 22 p. cent.

La valeur moyenne des bourses a diminué d'environ 600 \$ au cours de la période, ce qui signifie que les droits de scolarité nets pour les bénéficiaires de bourses (DSNBB) ont grimpé de façon notable après 1998-1999. Cependant, à cause des limites imposées par la collecte des données, les DSNBB sont fondés sur la valeur moyenne des bourses et non pas sur les montants de bourses effectivement reçus (en effet, des étudiants peuvent recevoir plus d'une bourse). Puisque le nombre de bourses s'est considérablement accru au cours de la période visée, (de 13 807 en 1998-1999 à 34 954 en 1999-2000 et à 54 564 en 2003-2004), il semblerait que non seulement plus de gens reçoivent des bourses, mais aussi que davantage de gens reçoivent plusieurs bourses, indiquant que les DSNBB « réels » sont probablement en diminution et non en hausse.

En d'autres termes, les dépenses combinées au fédéral et au provincial ont maintenu la hausse des droits de scolarité nets autour de 20 p. cent, ce qui, considérant les augmentations des revenus des familles en Alberta au cours de ces années, signifie qu'elles sont demeurées relativement constantes en ce qui concerne l'abordabilité. La situation des droits de scolarité nets pour les bénéficiaires de bourses est un peu moins claire, mais en tenant compte de la hausse marquée du nombre de bénéficiaires de bourses, il semblerait que, dans l'ensemble, l'abordabilité se soit grandement améliorée pour bon nombre d'étudiants de la province.

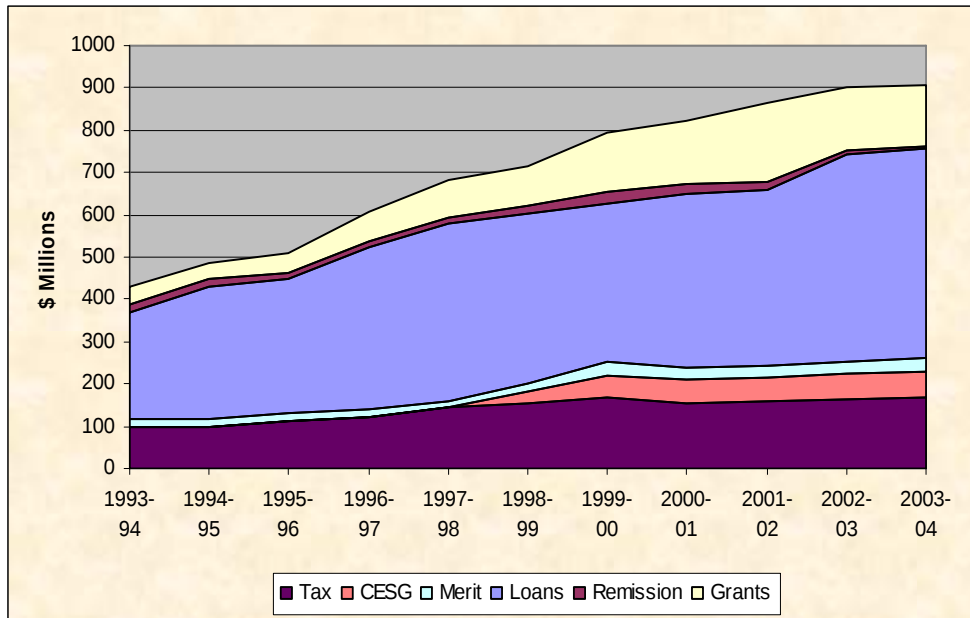
2.3 Colombie-Britannique

Dépenses d'aide aux études jusqu'en 2004

Les dépenses totales d'aide aux études offerte aux étudiants en Colombie-Britannique ont plus que doublé au cours de la décennie finissant en 2003-2004; ce qui représente bien plus que la moyenne nationale de 50 p. cent. Au début de la décennie, les dépenses annuelles s'élevaient à 430 millions de dollars par année; en 2003-2004, elles atteignaient environ 900 millions de dollars annuellement. Plus de la moitié de cette augmentation a été la conséquence d'une hausse des prêts accordés selon le besoin, et une partie importante de la somme restante a résulté des subventions accordées selon le besoin. Contrairement à la plupart des autres provinces, l'augmentation de l'aide aux études en Colombie-Britannique provenait pour moins de 20 p. cent de crédits d'impôts, et seulement un tiers était issu de sources de revenu universelles.

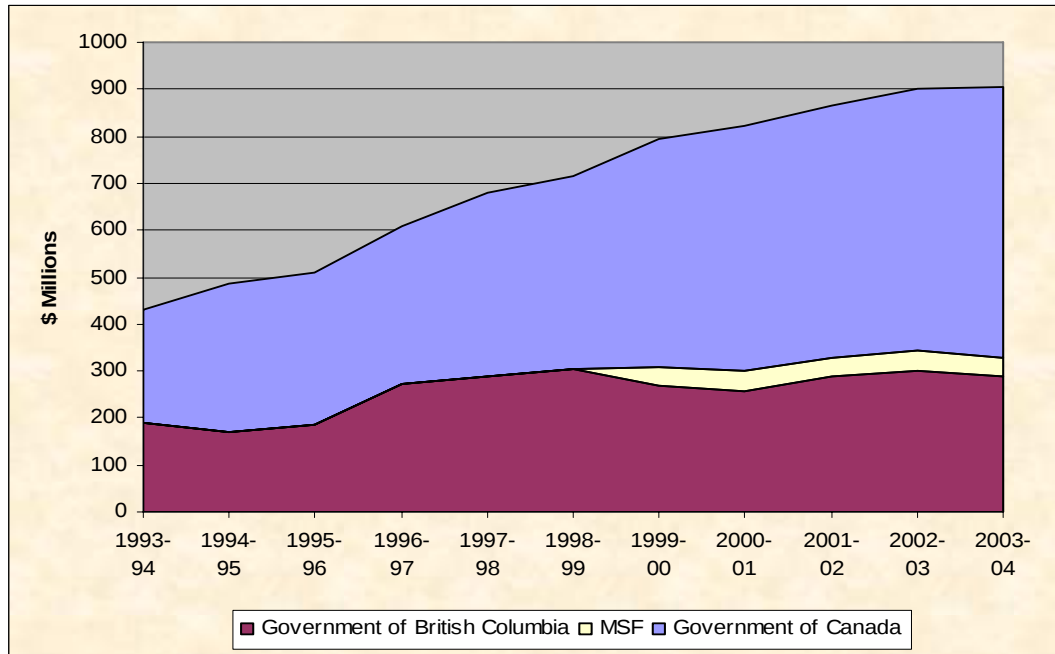
On peut attribuer la majeure partie de l'augmentation de l'aide aux étudiants offerte par la Colombie-Britannique à la croissance spectaculaire de la province dans sa participation aux études postsecondaires (même s'il s'agit d'un faible bassin de population), pendant la décennie dont il s'agit. Cependant, même avec une hausse du nombre d'étudiants d'environ 50 p. cent, l'augmentation de l'aide financière aux études a été telle que l'aide par étudiant a quand même connu une forte escalade.

Graphique 3 – Aide totale par type – Colombie-Britannique (en \$ de 2005)



Comme pour la plupart des autres provinces, la répartition de l'aide aux études selon la provenance a nettement changé pendant la décennie. Au commencement de la décennie, plus ou moins 45 p. cent de l'aide en Colombie-Britannique provenait du gouvernement provincial; en 2003-2004, cette proportion avait chuté à moins de 32 p. cent, grâce à une augmentation de 140 p. cent en prêts, en bourses et en crédits d'impôt du gouvernement fédéral combinés. L'aide provinciale n'a pas pour autant décliné; au contraire, en termes absolus, l'aide provinciale a beaucoup progressé, passant de 190 millions de dollars à 288 millions de dollars par année. Mais l'énorme hausse de l'aide fédérale a simplement surpassé la croissance de l'aide provinciale.

Graphique 4 – Aide totale selon la provenance – Colombie-Britannique (en \$ de 2005)



Résultats sur l'abordabilité : Droits de scolarité nets en Colombie-Britannique pour la période donnée

Jusqu'à présent, nous avons étudié les changements relatifs aux dépenses gouvernementales. Mais comment ces changements ont-ils touché les étudiants sur le plan individuel? Pour répondre à cette question, nous étudierons les changements survenus en ce qui concerne les droits de scolarité, les crédits d'impôt et les bourses, comme il est indiqué dans le Tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 – Changements dans les droits de scolarité, bourses et coûts nets, en Colombie-Britannique, de 1995-1996 à 2005-2006 (en dollars indexés de 2005)

	Droits de scolarité et frais connexes	Crédits d'impôt	DSNT	Bourses	DSNBB
1995-1996	3 433 \$	1 053 \$	2 381 \$	3 286 \$	-905 \$
1996-1997	3 419 \$	1 049 \$	2 370 \$	3 797 \$	1 427 \$
1997-1998	3 312 \$	1 014 \$	2 297 \$	3 626 \$	-1 329 \$
1998-1999	3 273 \$	1 042 \$	2 231 \$	3 246 \$	-1 015 \$
1999-2000	3 242 \$	1 129 \$	2 113 \$	3 086 \$	-973 \$
2000-2001	3 315 \$	1 081 \$	2 234 \$	3 317 \$	-1 083 \$
2001-2002	3 136 \$	1 051 \$	2 085 \$	3 399 \$	-1 314 \$
2002-2003	3 870 \$	1 429 \$	2 442 \$	2 890 \$	-448 \$

2003-2004	4 909 \$	1 584 \$	3 325 \$	2 807 \$	519 \$
2004-2005	5 458 \$	1 716 \$	3 742 \$		
2005-2006	5 349 \$	1 762 \$	3 587 \$		

À cause d'un gel provincial des droits de scolarité de 1996 à 2002, les droits de scolarité, les droits de scolarité nets et les DSNBB sont demeurés plus ou moins constants au cours de ces années. Cependant, comme nous l'avons noté précédemment, les DSNBB n'expliquent qu'une partie des faits; il est tout aussi important de souligner que le nombre de bourses a triplé au cours de la même période, passant de 14 878 en 1995-1996 à 54 919 en 2001-2002. Par conséquent, jusqu'en 2002, la situation est demeurée constante autant pour les bénéficiaires que pour les non-bénéficiaires de bourses, mais la situation générale concernant l'accessibilité des étudiants s'est améliorée puisque davantage d'étudiants ont reçu des bourses.

La situation a changé lorsque le gouvernement provincial a décidé de lever le gel des frais de scolarité et de permettre l'augmentation des droits d'environ 60 p. cent, ce qui les a amenés de 3 136 \$ en 2001-2002 à 5 458 \$ en 2004-2005. Même si les crédits d'impôt ont augmenté automatiquement pour contrebalancer partiellement la hausse, les DSNT se sont accrus de plus de 80 p. cent dans les trois ans qui ont suivi l'augmentation des droits de scolarité. Le nombre de bénéficiaires de bourses est demeuré stable, mais, en fait, la valeur moyenne de leurs bourses a diminué. Ainsi, leur situation a évolué d'un crédit positif non négligeable pour les frais de scolarité à un solde à payer d'environ 500 \$ en droits de scolarité nets.

En résumé, après avoir bien profité de la dernière moitié des années 1990 pendant laquelle les coûts nets étaient en fait décroissants, les étudiants de la Colombie-Britannique ont vu leur situation financière se détériorer rapidement au cours de la première moitié de la décennie suivante.

2.4 Manitoba

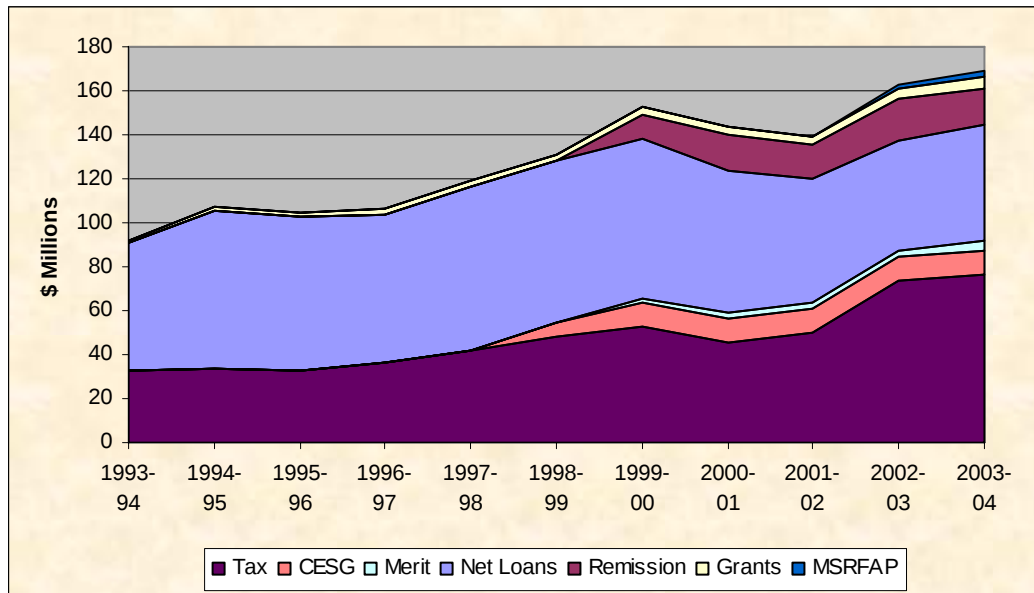
Dépenses d'aide aux études jusqu'en 2004

Au Manitoba, les dépenses totales d'aide aux étudiants ont grimpé d'environ 80 p. cent. C'est substantiellement plus que la moyenne nationale de 50 p. cent, mais moins que dans d'autres provinces de l'Ouest. Au commencement de la décennie, les dépenses annuelles se chiffraient à 92 millions de dollars par année; en 2003-2004, elles représentaient *grosso modo* 166 millions par année. Cette augmentation n'était aucunement liée à la hausse des prêts nets – en effet, ceux-ci ont diminué au cours de la période. En grande partie, c'est la multiplication des crédits d'impôt qui explique ce bond. Par ailleurs, une partie non négligeable de l'augmentation découle de l'introduction des programmes de remise de prêts dans la province et de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

L'aide totale a augmenté en partie suite à l'augmentation de la population étudiante au niveau postsecondaire, celle-ci enregistrant une majoration d'environ 25 p. cent dans les années subséquentes à 1999. Pourtant, la croissance de l'aide aux études a quand

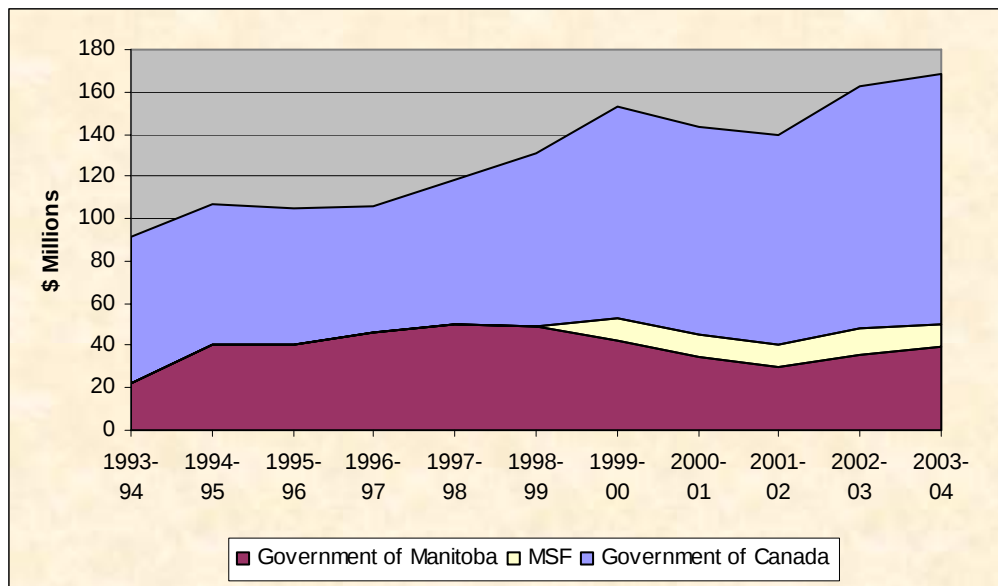
même considérablement dépassé la croissance du nombre d'étudiants, laissant croire que l'aide par étudiant a fortement augmenté.

Graphique 5 – Aide totale par type – Manitoba (en \$ de 2005)



Comme dans la plupart des autres provinces, la répartition de l'aide aux étudiants selon la provenance a changé de manière importante pendant la décennie. Au début de la période, plus ou moins 25 p. cent de toute l'aide au Manitoba venait du gouvernement provincial; en 1996-1997, elle avait grimpé à plus de 40 p. cent. Toutefois, à partir de 1998-1999 (c'est-à-dire, après le Budget de 1998 relatif à la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances), la part issue du gouvernement provincial a commencé à s'amenuiser de façon très nette, à tel point qu'en 2001-2002, elle était redescendue à 22 p. cent, situation où elle se trouve encore aujourd'hui. Ce changement de proportion n'a pas été simplement une question de croissance de l'aide fédérale surpassant l'aide provinciale – comme c'était le cas dans d'autres provinces. Au Manitoba, l'aide provinciale a réellement *décliné*, malgré le fait que l'aide accordée l'a été en bien plus grande proportion sous forme de bourses plutôt que de prêts.

Graphique 6 – Aide totale selon la provenance – Manitoba (en \$ de 2005)



Résultats sur l'abordabilité : Droits de scolarité nets au Manitoba pour la période donnée

Jusqu'à présent, nous avons étudié les changements relatifs aux dépenses gouvernementales. Mais comment ces changements ont-ils touché les étudiants sur le plan individuel? Pour répondre à cette question, nous étudierons les changements survenus en ce qui concerne les droits de scolarité, les crédits d'impôt et les bourses, comme il est indiqué dans le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 – Changements dans les droits de scolarité, bourses et coûts nets, au Manitoba, de 1995-1996 à 2005-2006 (en dollars indexés de 2005)

	Droits de scolarité et frais connexes	Crédits d'impôt	DSNT	Bourses	DSNBB
1995-1996	3 479 \$	1 064 \$	2 414 \$	2 956 \$	-541 \$
1996-1997	3 665 \$	1 112 \$	2 552 \$	2 991 \$	-438 \$
1997-1998	3 903 \$	1 174 \$	2 729 \$	4 145 \$	-1 416 \$
1998-1999	4 133 \$	1 266 \$	2 867 \$	2 372 \$	495 \$
1999-2000	4 510 \$	1 456 \$	3 054 \$	2 967 \$	87 \$
2000-2001	4 003 \$	1 682 \$	2 322 \$	3 126 \$	-804 \$
2001-2002	3 965 \$	1 671 \$	2 293 \$	3 146 \$	-853 \$
2002-2003	3 918 \$	1 915 \$	2 004 \$	3 217 \$	-1 214 \$
2003-2004	3 874 \$	1 903 \$	1 971 \$	2 710 \$	-738 \$
2004-2005	3 982 \$	1 932 \$	2 050 \$		
2005-2006	4 031 \$	1 945 \$	2 086 \$		

Dans la période qui a précédé le gel de frais de scolarité de 1999, les droits de scolarité nets pour les bénéficiaires et les non-bénéficiaires de bourses ont augmenté de la même façon d'environ 600 \$. En conséquence, le recul de 10 p. cent et le gel subséquent, jumelés à de généreuses hausses gouvernementales de crédits d'impôt pour l'éducation, a mené à un déclin général important des coûts réels. En effet, les DSNT ont chuté de presque 1 000 \$ (presque 33 p. cent) entre 1999 et 2000. Ainsi, en 2005-2006, les étudiants ont payé moins en dollars indexés qu'ils ne le faisaient dix ans plus tôt, et nettement moins qu'en 1999-2000.

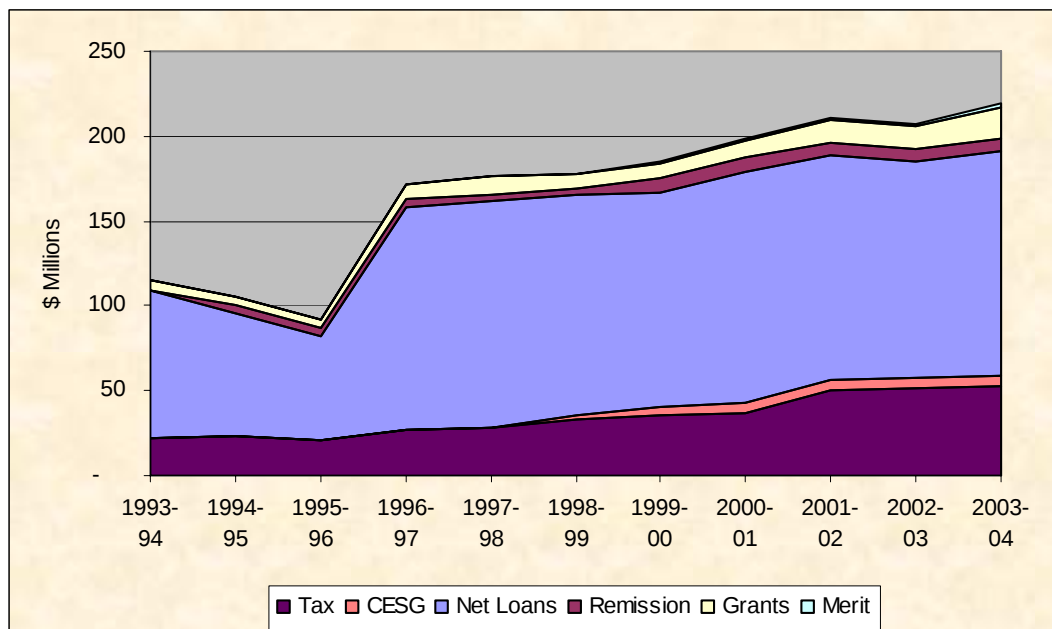
2.5 Nouveau-Brunswick

Dépenses d'aide aux études jusqu'en 2004

Les dépenses totales d'aide aux étudiants au Nouveau-Brunswick ont augmenté de 84 p. cent dans la décennie jusqu'en 2003-2004, considérablement plus que la moyenne nationale de 50 p. cent. Au début de la période, les dépenses annuelles étaient de 115 millions de dollars par année; en 2003-2004, elles s'établissaient à environ 219 millions annuellement. La moitié de cette hausse provient plus ou moins des prêts accordés selon le besoin, presque tout le reste d'une augmentation de l'aide universelle, principalement des crédits d'impôts.

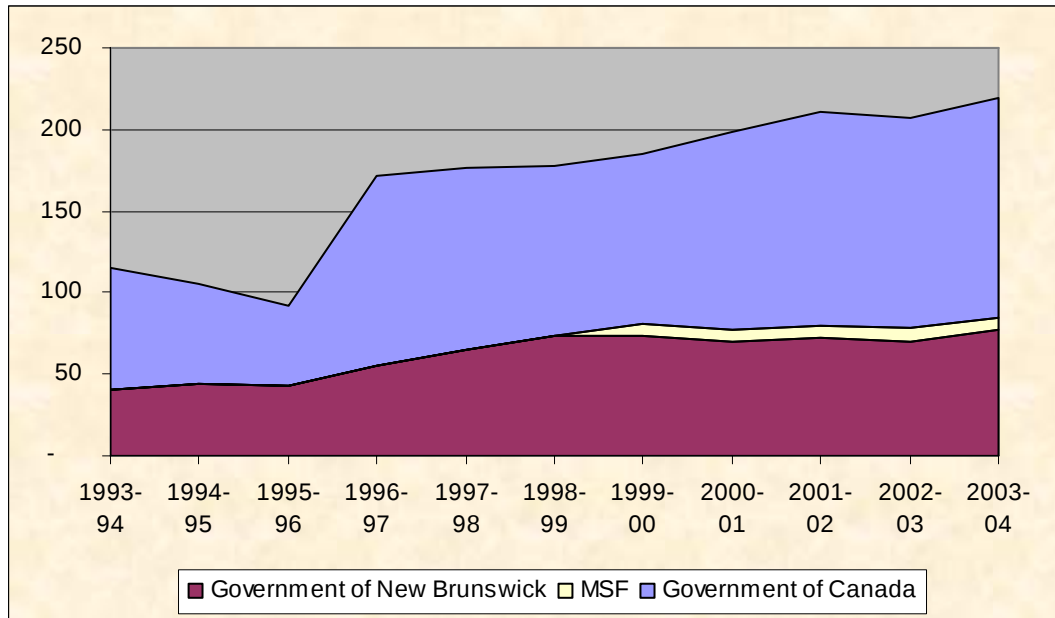
On ne peut attribuer qu'une infime partie de cette hausse à une augmentation du nombre d'étudiants au postsecondaire. L'augmentation totale du nombre d'étudiants au collège et à l'université pendant cette décennie s'est située entre 10 et 15 p. cent; en conséquence, l'augmentation du financement par étudiant a grimpé bien au-delà de 50 p. cent.

Graphique 7 – Aide totale par type – Nouveau-Brunswick (en \$ de 2005)



La répartition de l'aide aux étudiants selon la provenance s'est quelque peu modifiée au cours de la décennie. En majeure partie, la part du gouvernement fédéral dans l'aide totale s'est maintenue entre 60 et 70 p. cent. Cependant, au cours de trois années atypiques (1994-1995, 1995-1996 et 1998-1999), cette fraction est descendue au-dessous de 60 p. cent. Cela ne signifie pas que l'aide provinciale a chuté; au contraire, dans l'absolu, elle a augmenté de près de 75 p. cent, passant de 40 millions à 69 millions de dollars, un progrès qui a cependant été à peine suffisant pour suivre la rapide augmentation de l'aide fédérale tout au long de la décennie.

Graphique 8 – Aide totale selon la provenance – Nouveau-Brunswick (en \$ de 2005)



Résultats sur l'abordabilité : Droits de scolarité nets au Nouveau-Brunswick pour la période donnée

Jusqu'à présent, nous avons étudié les changements relatifs aux dépenses gouvernementales. Mais comment ces changements ont-ils touché les étudiants sur le plan individuel? Pour répondre à cette question, nous étudierons les changements survenus en ce qui concerne les droits de scolarité, les crédits d'impôt et les bourses, comme il est indiqué dans le Tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 – Changements dans les droits de scolarité, bourses et coûts nets, au Nouveau-Brunswick, de 1995-1996 à 2005-2006 (en dollars indexés de 2005)

	Droits de scolarité et frais connexes	Crédits d'impôt	DSNT	Bourses	DSNBB
1995-1996	3 369 \$	1 118 \$	2 251 \$	734 \$	1 517 \$
1996-1997	3 652 \$	1 197 \$	2 455 \$	904 \$	1 551 \$
1997-1998	3 833 \$	1 239 \$	2 593 \$	882 \$	1 711 \$

1998-1999	4 046 \$	1 326 \$	2 719 \$	958 \$	1 761 \$
1999-2000	4 092 \$	1 439 \$	2 653 \$	1 267 \$	1 386 \$
2000-2001	4 231 \$	1 652 \$	2 579 \$	1 823 \$	755 \$
2001-2002	4 442 \$	1 706 \$	2 735 \$	1 655 \$	1 080 \$
2002-2003	4 735 \$	2 038 \$	2 697 \$	1 631 \$	1 067 \$
2003-2004	4 935 \$	2 089 \$	2 846 \$	2 108 \$	738 \$
2004-2005	5 124 \$	2 138 \$	2 986 \$		
2005-2006	5 323 \$	2 189 \$	3 134 \$		

Le Nouveau-Brunswick est l'une des rares provinces qui n'a pas instauré un gel des droits de scolarité de quelque façon que ce soit pendant les dix dernières années. Par conséquent, les droits ont augmenté de 2 000 \$ (soit environ 58 p. cent) dans la décennie qui s'est terminée en 2005-2006. L'augmentation des crédits d'impôt a partiellement absorbé cette hausse, puisque la valeur de ces crédits a augmenté d'environ 1 070 \$ par étudiant au cours de la décennie. Ainsi, les DSNT ont augmenté plus lentement, de 900 \$ environ.

Toutefois, les étudiants qui ont reçu des bourses se sont trouvés dans une situation différente. La valeur moyenne des bourses a énormément augmenté au cours des dix années étudiées, notamment à l'arrivée des bourses de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire en 1999-2000 et lorsque la province a augmenté son propre programme de subventions en 2003. L'augmentation des bourses a fait plus que compenser l'augmentation des droits de scolarité nets – les étudiants qui ont reçu des bourses au Nouveau-Brunswick ont alors payé nettement moins qu'ils ne l'auraient fait dix ans auparavant. De plus, il y a eu considérablement plus de boursiers à ce moment-là que dix ans avant. Cela signifie que l'abordabilité dans la province s'est grandement améliorée au cours de la décennie pour les étudiants qui avaient les besoins les plus élevés.

2.6 Terre-Neuve et Labrador

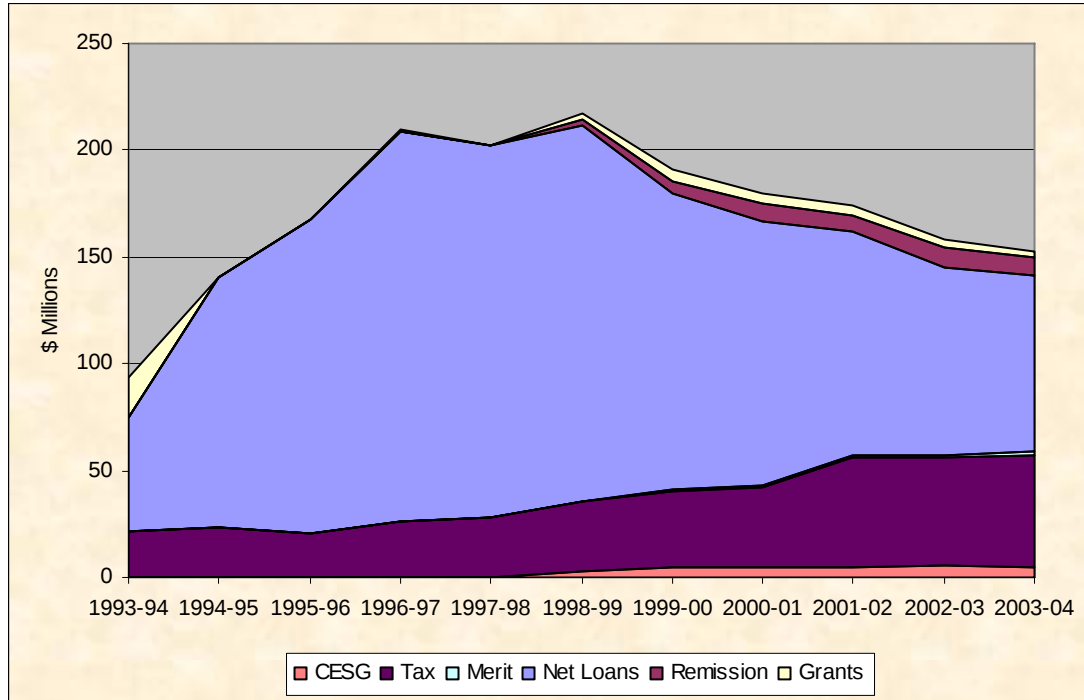
Dépenses d'aide aux études jusqu'en 2004

Les dépenses totales d'aide aux étudiants à Terre-Neuve et au Labrador en 2003-2004 se chiffraient à 154 millions de dollars, quelque 60 p. cent de plus que dix ans auparavant. Il s'agit d'une augmentation assez semblable à celle de la moyenne nationale de 50 p. cent qui s'est produite au cours de la décennie. Cependant, l'aide avait été beaucoup plus élevée cinq ans plus tôt en 1998-1999, la dépense totale de l'aide aux études s'établissant à 217 millions de dollars, soit plus que dans n'importe quelle autre province de l'Atlantique. Presque toute l'augmentation de l'aide - jusqu'en 1997-1998 – a été accordée sous forme de prêts. Puis les prêts ont décliné précipitamment, mais cela a été partiellement compensé par une hausse importante des crédits d'impôts pour études.

Cette hausse dans l'aide aux études a eu lieu dans un contexte où le nombre d'étudiants au postsecondaire a diminué plus ou moins proportionnellement avec le déclin de la population des jeunes dans la province vers la fin des années 1990. Les

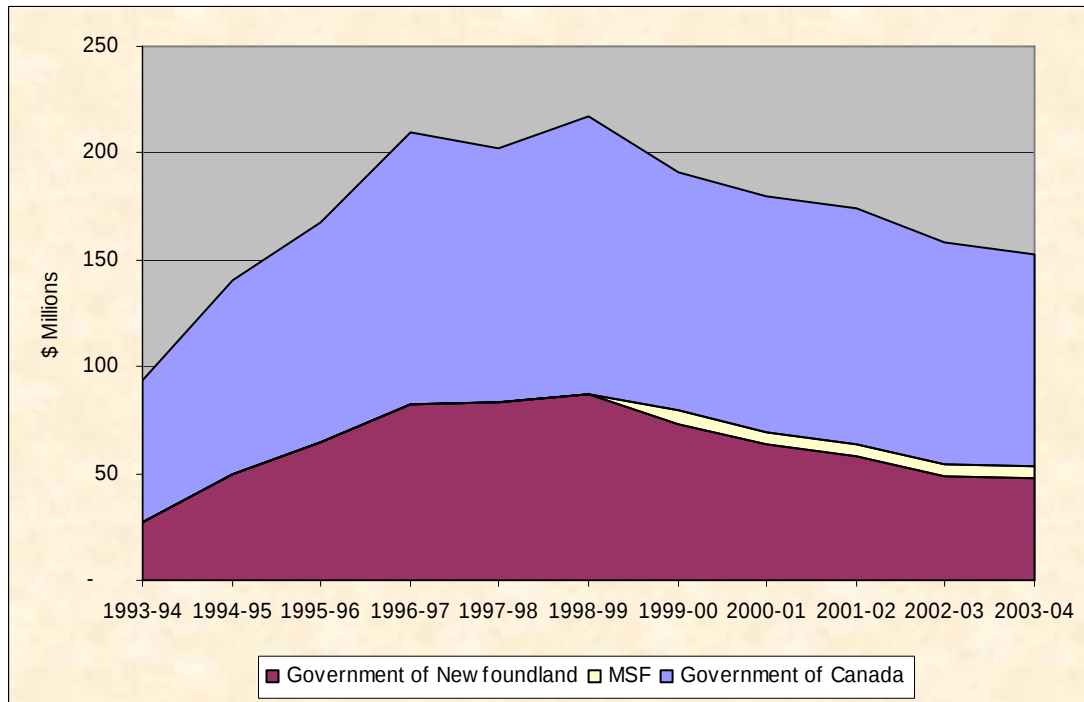
inscriptions ont à nouveau grimpé au changement de millénaire, élevant ainsi le nombre total d'inscriptions d'environ 10 p. cent au cours de la décennie. Ce qui laisse entendre que l'aide par étudiant a *grosso modo* augmenté de 40 p. cent au cours de la décennie.

Graphique 9 – Aide totale par type – Terre-Neuve-et-Labrador (en \$ de 2005)



Au début de la décennie, plus ou moins 30 p. cent de toute l'aide aux études à Terre-Neuve-et-Labrador provenait du gouvernement provincial, puis elle est passée à environ 40 p. cent en 1998-1999. Ensuite, avec l'augmentation des dépenses gouvernementales résultant du budget de 1998 et la diminution des paiements de prêts provinciaux suite à la suppression des collèges d'études professionnels privés des listes d'aide aux étudiants, la part de la province dans l'aide totale est encore descendue depuis à environ 30 p. cent.

Graphique 10 – Aide totale selon la provenance – Terre-Neuve-et-Labrador (en \$ de 2005)



Résultats sur l'abordabilité : Droits de scolarité nets à Terre-Neuve et au Labrador pour la période donnée

Jusqu'à présent, nous avons étudié les changements relatifs aux dépenses gouvernementales. Mais comment ces changements ont-ils touché les étudiants sur le plan individuel? Pour répondre à cette question, nous étudierons les changements survenus en ce qui concerne les droits de scolarité, les crédits d'impôt et les bourses, comme il est indiqué dans le Tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 – Changements dans les droits de scolarité, bourses et coûts nets, à Terre-Neuve et au Labrador, de 1995-1996 à 2005-2006 (en dollars indexés de \$2005)

	Droits de scolarité et frais connexes	Crédits d'impôt	DSNT	Bourses	DSNBB
1995-1996	3 101 \$	1 075 \$	2 026 \$	1 410 \$	616 \$
1996-1997	3 530 \$	1 244 \$	2 286 \$	2 918 \$	-632 \$
1997-1998	4 085 \$	1 518 \$	2 567 \$	2 531 \$	36 \$
1998-1999	4 215 \$	1 671 \$	2 544 \$	2 032 \$	513 \$
1999-2000	4 324 \$	1 702 \$	2 622 \$	2 372 \$	249 \$
2000-2001	4 623 \$	1 910 \$	2 714 \$	2 827 \$	-114 \$
2001-2002	4 134 \$	1 780 \$	2 355 \$	2 891 \$	-536 \$
2002-2003	3 413 \$	1 588 \$	1 825 \$	3 027 \$	-1 202 \$
2003-2004	3 216 \$	1 536 \$	1 680 \$	2 571 \$	-891 \$
2004-2005	3 164 \$	1 522 \$	1 642 \$		
2005-2006	3 070 \$	1 497 \$	1 573 \$		

Les droits de scolarité et les frais ont augmenté à Terre-Neuve et au Labrador au cours de la deuxième moitié des années 1990. Cependant, la décision gouvernementale de faire marche arrière sur les droits de scolarité, puis d'imposer un gel a réduit les coûts en dollars indexés d'un tiers de 2000-2001 à 2005-2006 (et par la suite). La valeur des crédits d'impôt a chuté pendant cette période (résultat logique de la réduction des droits de scolarité puisque les crédits sont partiellement fondés sur les frais payés), mais les DSNT ont quand même diminué de 1 200 \$, soit juste au-dessus de 40 p. cent. Les fluctuations des subventions moyennes ont amené les DSNBB à diminuer aussi. Ainsi, tous les étudiants ont pu bénéficier de coûts d'éducation plus abordables.

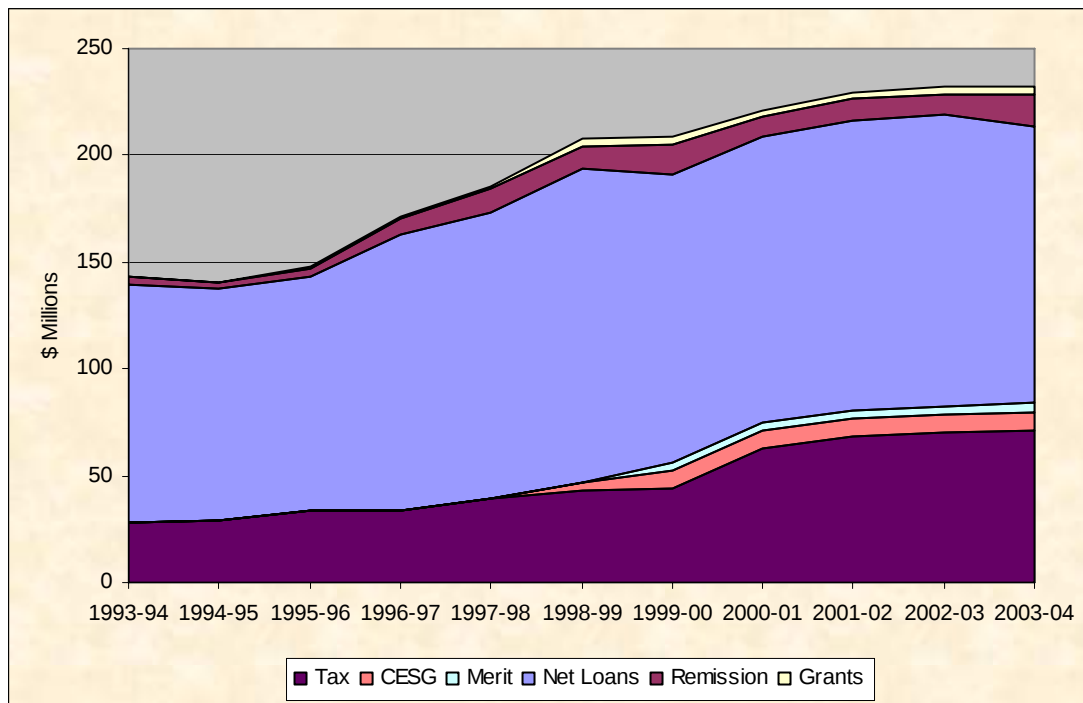
2.7 Nouvelle-Écosse

Dépenses d'aide aux études jusqu'en 2004

Au cours de la décennie qui s'est échelonnée entre 1993-1994 et 2003-2004, l'aide en Nouvelle-Écosse a augmenté d'un petit peu plus de 50 p. cent – ce qui est sensiblement égal à la moyenne nationale – passant de 143 millions à 233 millions de dollars annuellement. On peut expliquer cette hausse par un certain nombre de facteurs – plus de prêts nets, plus de programmes de remise de prêts, plus de crédits d'impôt, plus de SCEE et plus de bourses. En effet, la Nouvelle-Écosse n'a pas l'habitude d'enregistrer une croissance de tous ses instruments financiers. Toutes proportions gardées, ce sont néanmoins les crédits d'impôt qui, parmi tous les instruments financiers, ont augmenté le plus vite et ont représenté environ la moitié de toute l'aide financière.

Toute cette croissance ne s'est pas traduite par une augmentation pécuniaire par étudiant. L'ensemble des inscriptions au collège et à l'université en Nouvelle-Écosse a augmenté de 20 p. cent, ce qui signifie que l'aide financière par étudiant a, en réalité, seulement augmenté d'environ 25 p. cent.

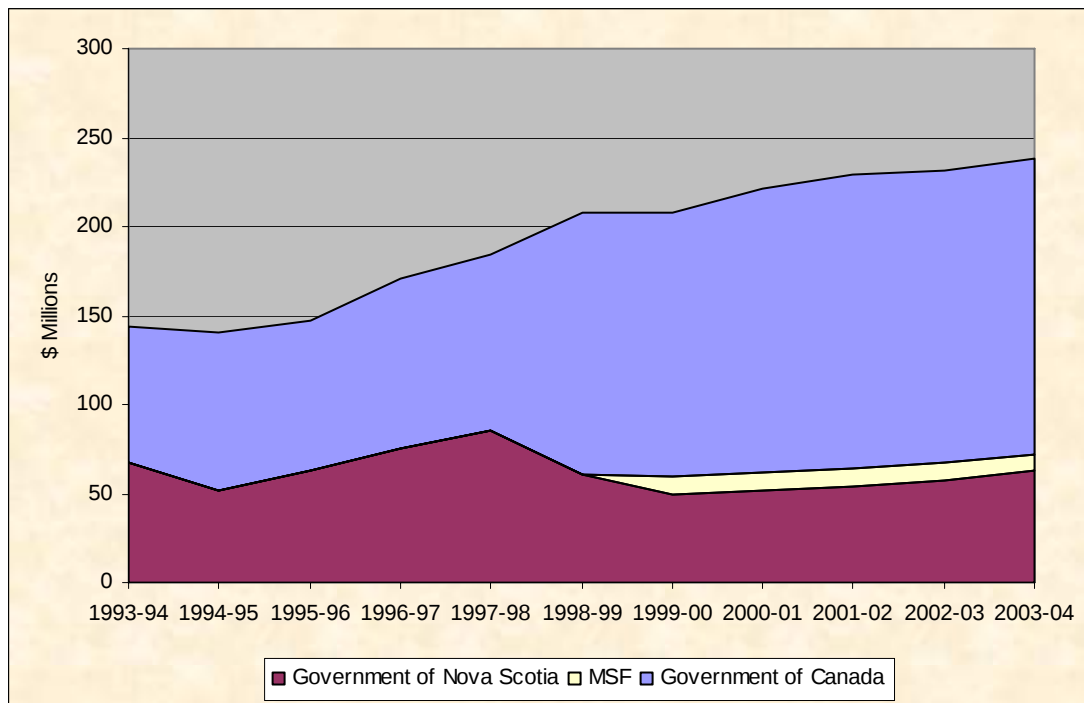
Graphique 11 – Aide totale par type – Nouvelle-Écosse (en \$ de 2005)



En ce qui concerne la provenance de l'aide, au début de la décennie, le gouvernement de Nouvelle-Écosse assurait plus de 45 p. cent de l'aide totale distribuée dans la province. Cette proportion est demeurée plus ou moins constante jusqu'en 1998, lorsque deux événements se sont produits. Premièrement, les dépenses fédérales ont commencé à augmenter suite au budget de 1998, et deuxièmement, la moitié du bassin de la clientèle admissible aux prêts étudiants a soudainement disparu⁴. La part provinciale de l'aide totale a chuté précipitamment à environ 25 p. cent, niveau où elle se trouve encore aujourd'hui.

⁴ Entre 1997/1998 et 1998/1999, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a réussi à réduire ses propres listes de prêts étudiants d'environ 50 p. cent en une seule année. Clairement, cette réduction n'avait rien à voir avec une diminution générale du besoin de prêts – en effet, la clientèle au prêt d'études canadien est restée la même pendant cette période. Dans les faits, le gouvernement de Nouvelle-Écosse a légèrement modifié ses propres critères d'admissibilité afin de réduire un risque de découvert dans le programme de prêts aux études à une époque où le programme faisait face à de lourdes pressions financières.

Graphique 12 – Aide totale selon la provenance – Nouvelle-Écosse (en \$ de 2005)



Résultats sur l'abordabilité : Droits de scolarité nets en Nouvelle-Écosse pour la période donnée

Jusqu'à présent, nous avons étudié les changements relatifs aux dépenses gouvernementales. Mais comment ces changements ont-ils touché les étudiants sur le plan individuel? Pour répondre à cette question, nous étudierons les changements survenus en ce qui concerne les droits de scolarité, les crédits d'impôt et les bourses, comme il est indiqué dans le Tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6 – Changements dans les droits de scolarité, bourses et coûts nets, en Nouvelle-Écosse, de 1995-1996 à 2005-2006 (en dollars indexés de 2005)

	Droits de scolarité et frais connexes	Crédits d'impôt	DSNT	Bourses	DSNBB
1995-1996	4 279 \$	1 334 \$	2 945 \$	643 \$	2 303 \$
1996-1997	4 633 \$	1 430 \$	3 203 \$	1 612 \$	1 591 \$
1997-1998	4 949 \$	1 506 \$	3 443 \$	3 078 \$	365 \$
1998-1999	5 133 \$	1 589 \$	3 545 \$	4 447 \$	-903 \$
1999-2000	5 282 \$	1 736 \$	3 547 \$	2 324 \$	1 223 \$
2000-2001	5 584 \$	1 851 \$	3 732 \$	2 422 \$	1 310 \$
2001-2002	5 824 \$	1 913 \$	3 911 \$	2 397 \$	1 514 \$
2002-2003	6 084 \$	2 236 \$	3 848 \$	2 795 \$	1 052 \$
2003-2004	6 357 \$	2 307 \$	4 051 \$	3 622 \$	429 \$
2004-2005	6 777 \$	2 415 \$	4 363 \$		
2005-2006	6 820 \$	2 426 \$	4 394 \$		

Ce sont les étudiants de la Nouvelle-Écosse qui payent les frais de scolarité les plus élevés au pays; par conséquent, ce sont eux qui reçoivent aussi le plus en crédits d'impôt au pays. La hausse en crédits d'impôt a partiellement compensé la hausse des droits de scolarité, mais elle ne l'a pas complètement absorbée : les DSNT ont augmenté de 1 450 \$ (soit presque 50 p. cent) au cours de la décennie. Cependant, il en est tout autrement pour les bénéficiaires de bourses. La valeur moyenne des bourses a considérablement fluctué au cours de la décennie, mais en général, les bourses ont nettement augmenté, ce qui explique que les étudiants qui ont reçu des bourses étaient généralement mieux nantis en 2003-2004 qu'ils ne l'étaient en 1995-1996. Le nombre de bourses n'a pas diminué (en fait, il a même légèrement augmenté, même si la source financière principale a changé; de provinciale, elle est passée aux Bourses du millénaire). Ceci indique que, par contraste avec les non-bénéficiaires de bourses moyens, la situation moyenne des boursiers s'est améliorée de façon appréciable.

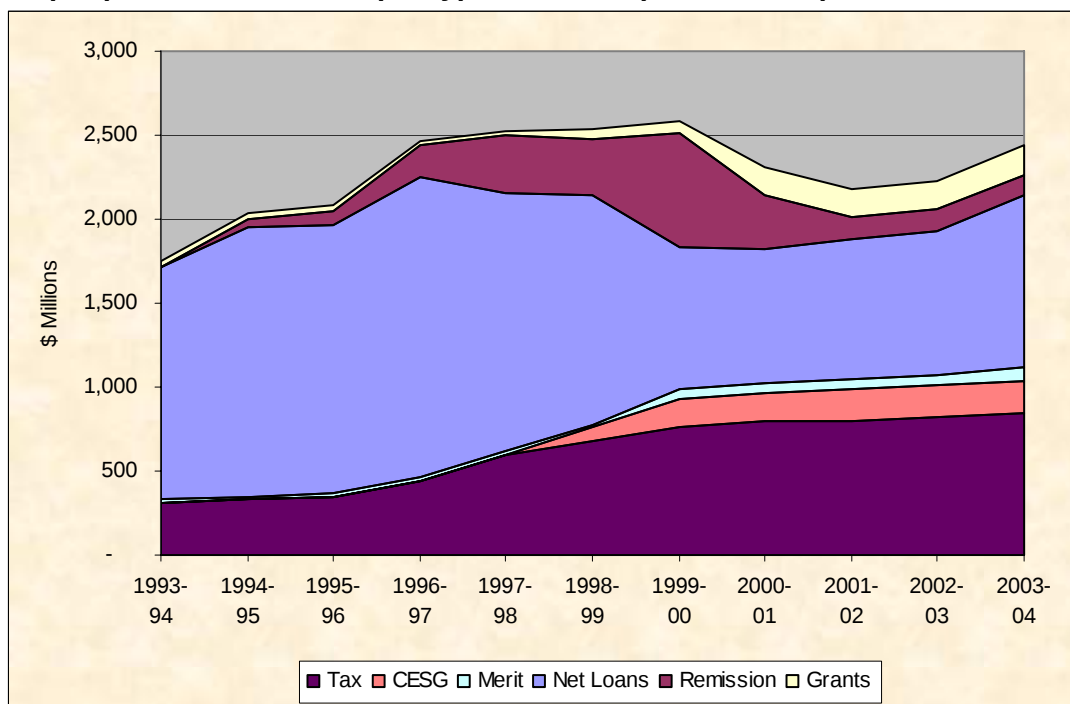
2.8 Ontario

Dépenses d'aide aux études jusqu'en 2004

Les dépenses totales d'aide aux études en Ontario ont augmenté de 39 p. cent entre 1993-1994 et 2003-2004, soit un peu moins que la moyenne nationale de 50 p. cent. Au début de la décennie analysée, les dépenses annuelles étaient de 1,7 milliard de dollars; en 2003-2004, les dépenses atteignaient approximativement 2,45 milliards par année. Un peu plus de 100 p. cent de la hausse a émané de sources financières d'aide universelle (en fait, les sources d'aide accordées en fonction du besoin ont décliné au cours de la décennie), et plus ou moins 70 p. cent de la hausse de l'aide universelle a été rendue possible grâce à des exemptions fiscales. Le Graphique 13 montre l'aide totale offerte aux étudiants de l'Ontario.

La performance inférieure à la moyenne de l'Ontario est encore plus prononcée lorsque l'on considère les changements survenus dans la population étudiante inscrite aux études postsecondaires. Même avant la double cohorte, l'inscription était en hausse de 15 p. cent – avec la double cohorte, la hausse s'est approchée de 30 p. cent, ce qui signifie que l'augmentation des niveaux d'aide par étudiant n'a été que minimale.

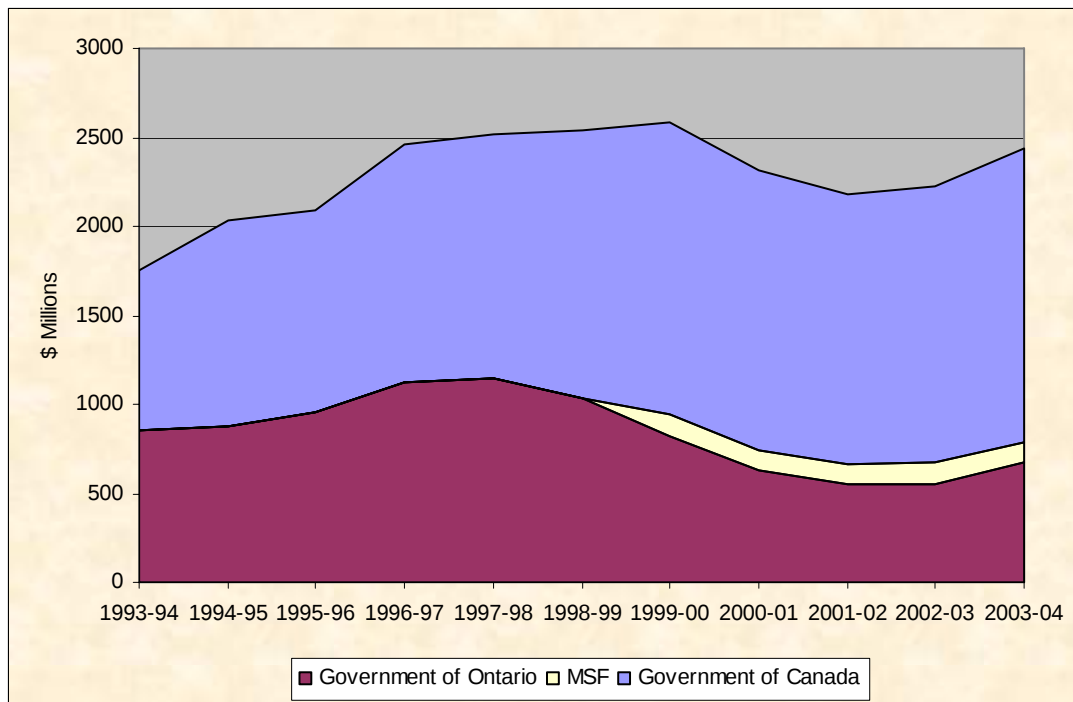
Graphique 13 – Aide totale par type – Ontario (en \$ de 2005)



L'étude de l'aide selon la provenance nous permet de constater une tendance familière. Au début de la décennie en question, le gouvernement provincial assurait autour de 50 p. cent de toute l'aide financière. Bien que l'augmentation de l'aide fédérale (principalement en aide sous forme de prêts) ait quelque peu dilué ce financement au cours des cinq premières années, les sources d'aide provinciales n'ont cessé d'augmenter en chiffres absolus. Puis, après 1998, la situation a radicalement changé.

Les sources fédérales d'aide ont commencé à augmenter rapidement (suite au budget fédéral de 1998) et les sources provinciales à décliner (à cause des changements dans le programme de prêts). En 2000-2001, la participation provinciale de l'aide a chuté à moins de 30 p. cent, où elle se trouve encore aujourd'hui. L'aide provinciale a baissé à la fois en chiffres absolus et relatifs; en 2003-2004, l'aide en Ontario équivalait à 671 millions de dollars, comparativement à 849 millions en 1993-1994 et à 1 147 millions en 1997-1998.

Graphique 14 – Aide totale selon la provenance– Ontario (en \$ de 2005)



Résultats sur l'abordabilité : Droits de scolarité nets en Ontario pour la période donnée

Jusqu'à présent, nous avons étudié les changements relatifs aux dépenses gouvernementales. Mais comment ces changements ont-ils touché les étudiants sur le plan individuel? Pour pouvoir répondre à cette question, nous étudierons les changements survenus dans les droits de scolarité, les crédits d'impôt et les bourses, comme il est indiqué au Tableau 7.

Tableau 7 – Changements dans les droits de scolarité, bourses et coûts nets, en Ontario, de 1995-1996 à 2005-2006 (en dollars indexés de 2005)

	Droits de scolarité et frais connexes	Crédits d'impôt	DSNT	Bourses	DSNBB
1995-1996	3 684 \$	1 147 \$	2 537 \$	3 773 \$	-1 236 \$
1996-1997	4 151 \$	1 271 \$	2 881 \$	3 527 \$	-647 \$
1997-1998	4 466 \$	1 293 \$	3 172 \$	4 861 \$	-1 689 \$
1998-1999	4 873 \$	1 398 \$	3 475 \$	5 973 \$	-2 499 \$
1999-2000	5 386 \$	1 573 \$	3 813 \$	4 681 \$	-868 \$
2000-2001	5 384 \$	1 637 \$	3 747 \$	3 698 \$	49 \$
2001-2002	5 552 \$	1 681 \$	3 871 \$	2 283 \$	1 588 \$
2002-2003	5 602 \$	1 951 \$	3 651 \$	1 823 \$	1 828 \$
2003-2004	5 794 \$	1 999 \$	3 795 \$	2 599 \$	1 196 \$
2004-2005	5 690 \$	1 976 \$	3 714 \$		
2005-2006	5 586 \$	1 953 \$	3 633 \$		

La nette augmentation des droits de scolarité (en dollars indexés) de la fin des années 1990 a été suivie d'un ralentissement au tournant de la décennie. En fait, après 2003-2004, les droits de scolarité ont baissé dans la foulée de l'imposition d'un gel des droits de scolarité de deux ans. Comme partout ailleurs, l'augmentation des crédits pour études a contrebalancé l'augmentation des droits de scolarité, mais les DSNT ont quand même augmenté de 1 100 \$, soit environ 43 p. cent en dollars constants.

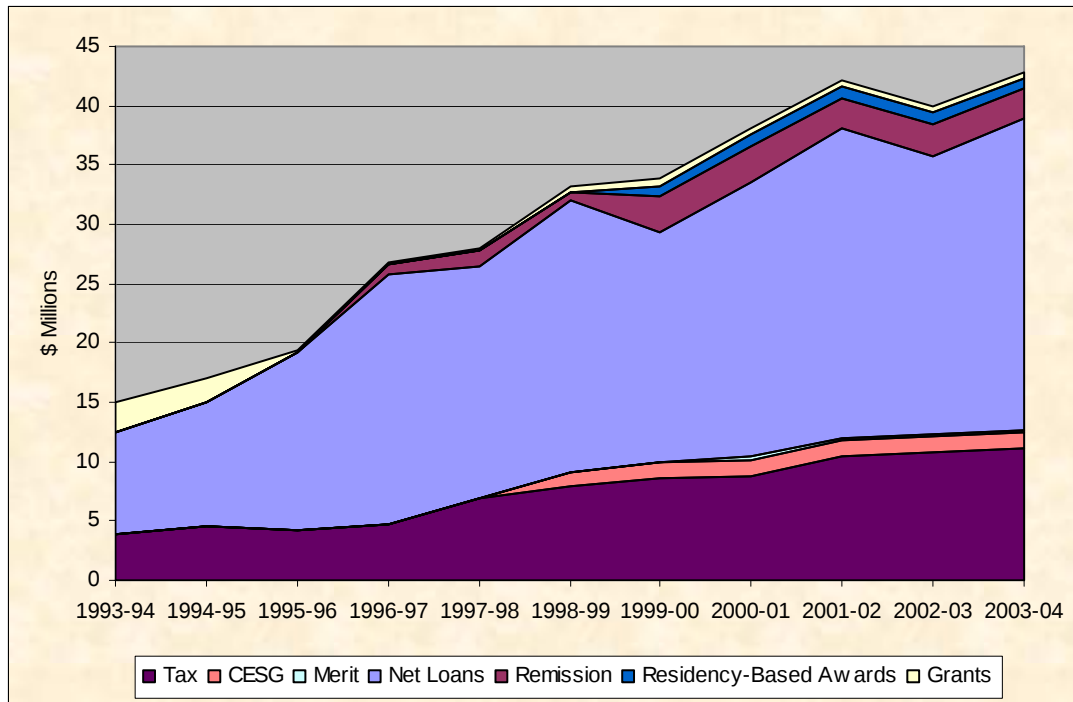
En ce qui concerne les frais de scolarité nets pour les boursiers, les résultats illustrés dans le tableau sont quelque peu nuancés. La réduction importante du programme provincial de remise de prêts vers la fin des années 1990 a entraîné une nette réduction de ce que les boursiers recevaient en moyenne auparavant et, par conséquent, une hausse des DSNBB. Toutefois, le nombre de bourses accordées s'est grandement accru au cours de la décennie; ce qui signifie que les bénéficiaires qui auraient reçu des bourses en 1995-1996 étaient bien moins nantis une décennie plus tard, mais qu'en même temps un bon nombre de nouveaux récipiendaires de bourses se retrouvaient plus aisés.

2.9 Île-du-Prince-Édouard

Dépenses d'aide aux études jusqu'en 2004

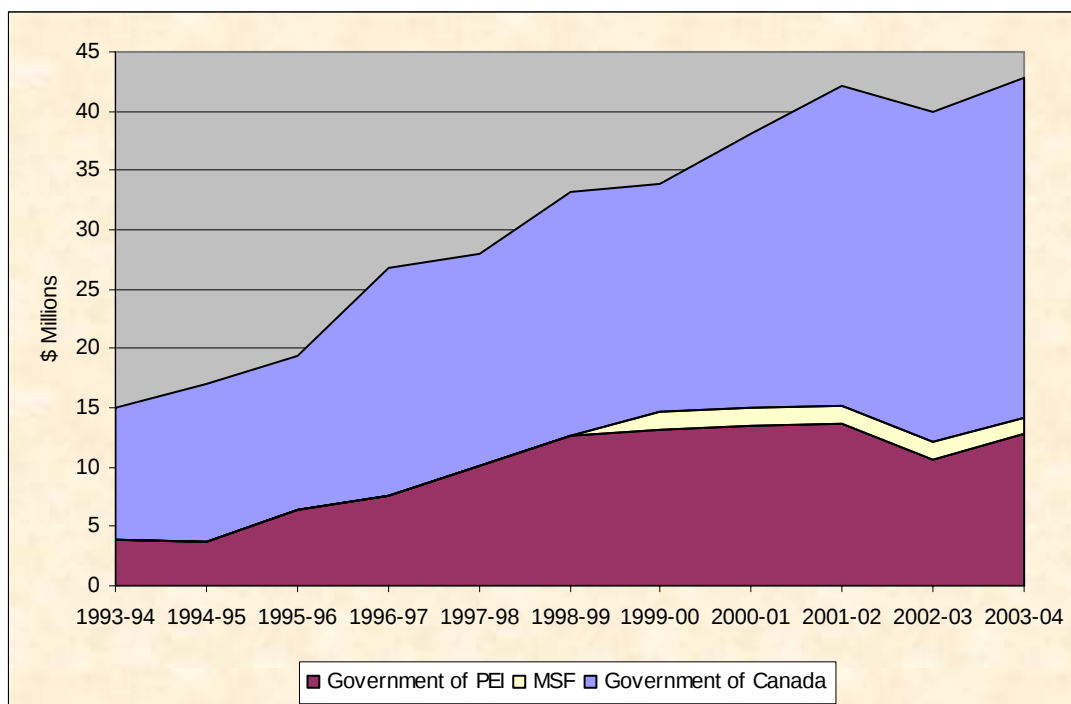
Pendant la décennie s'échelonnant de 1993-1994 à 2003-2004, l'aide aux étudiants de l'Île a presque triplé, passant de 15 millions de dollars à 43 millions annuellement. Il s'agit d'une augmentation bien plus élevée qu'à l'échelle nationale, où la hausse n'a atteint en moyenne que 50 p. cent. Toutes les formes d'aide ont augmenté en valeur – bien que pratiquement toute l'aide nette puisse être attribuée aux augmentations en prêts nets (189 p. cent) et en crédits d'impôt (jusqu'à 275 p. cent). Cette hausse impressionnante de l'aide n'a été que légèrement compensée par une augmentation des inscriptions de 25 p. cent.

Graphique 15 – Aide totale par type – Î.-P.-É. (en \$ de 2005)



Au commencement de la décennie étudiée, le gouvernement provincial ne fournissait que 26 p. cent environ de toute l'aide distribuée aux étudiants. Ce pourcentage s'est accru à l'arrivée du Programme de prêts d'études de l'Île-du-Prince-Édouard, pour ensuite redescendre suite aux changements relatifs au budget fédéral de 1998. Dans l'ensemble, le gouvernement provincial a assumé 30 p. cent de l'aide offerte dans la province, faisant de l'Î.-P.-É. la seule province où le gouvernement provincial a augmenté sa part d'aide au cours des dix dernières années.

Graphique 16 – Aide totale selon la provenance– Î.-P.-É.(en \$ de 2005)



Résultats sur l'abordabilité : Droits de scolarité nets à l'Île-du-Prince-Édouard pour la période donnée

Jusqu'à présent, nous avons étudié les changements relatifs aux dépenses gouvernementales. Mais comment ces changements ont-ils touché les étudiants sur le plan individuel? Pour pouvoir répondre à cette question, nous étudierons les changements survenus dans les droits de scolarité, les crédits d'impôt et les bourses, comme il est indiqué au Tableau 8.

Tableau 8 – Changements dans les droits de scolarité, bourses et coûts nets, à l'Île-du-Prince-Édouard, de 1995-1996 à 2005-2006 (en dollars indexés de 2005)

	Droits de scolarité et frais connexes	Crédits d'impôt	DSNT	Bourses	DSNBB
1995-1996	3 940 \$	1 242 \$	2 698 \$	1 065 \$	1 633 \$
1996-1997	4 011 \$	1 261 \$	2 750 \$	1 628 \$	1 122 \$
1997-1998	4 214 \$	1 316 \$	2 898 \$	1 677 \$	1 221 \$
1998-1999	4 393 \$	1 408 \$	2 985 \$	1 766 \$	1 219 \$
1999-2000	4 510 \$	1 548 \$	2 962 \$	2 522 \$	440 \$
2000-2001	4 396 \$	1 547 \$	2 849 \$	2 712 \$	137 \$
2001-2002	4 536 \$	1 583 \$	2 953 \$	2 676 \$	277 \$
2002-2003	4 664 \$	1 872 \$	2 792 \$	2 580 \$	212 \$
2003-2004	4 840 \$	1 918 \$	2 923 \$	2 729 \$	194 \$
2004-2005	5 057 \$	1 974 \$	3 084 \$		
2005-2006	5 225 \$	2 017 \$	3 208 \$		

Les droits et frais de scolarité ont augmenté d'environ 1 300 \$ en dollars indexés au cours de la décennie qui s'est terminée en 2005-2006, mais les hausses de crédits d'impôt ont fait en sorte que les DSNT ne se sont élevés que d'environ 500 \$. En raison de l'arrivée de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, le nombre et la valeur des bourses distribuées dans la province ont considérablement augmenté, réduisant nettement par le fait même les DSNBB pendant la période. En bref, les droits de scolarité nets étaient plus bas pour les boursiers, mais plus élevés pour tous les autres étudiants.

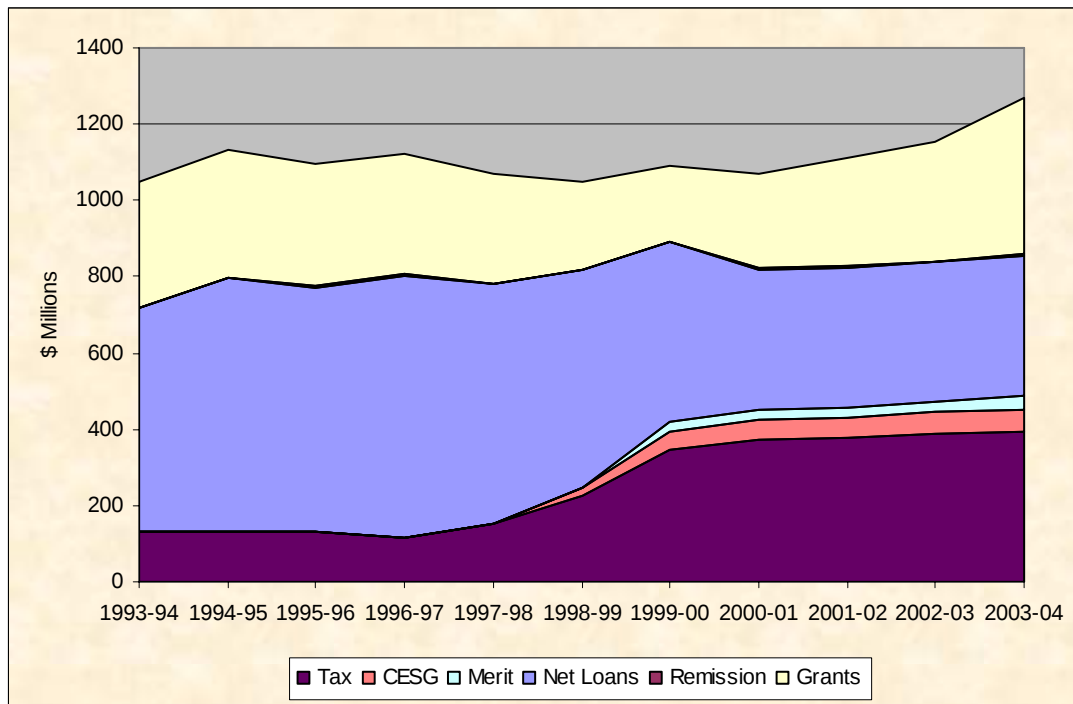
2.10 Québec

Dépenses d'aide aux études jusqu'en 2004

Au cours des années 1993-1994 à 2003-2004, l'aide aux étudiants au niveau postsecondaire au Québec s'est accrue d'environ 20 p. cent, soit de 1,05 milliard de dollars à 1,25 milliard de dollars. Il s'agit d'une hausse très inférieure à la moyenne nationale de 50 p. cent; mais d'autre part, comme il n'y a pas eu d'augmentations de droits de scolarité pour les étudiants du Québec, ces derniers ont rencontré moins de difficultés financières liées aux coûts qui auraient pu les conduire à demander davantage d'aide pour cette période. Cependant, la hausse générale masque une certaine volatilité dans la répartition de l'aide. L'aide selon les besoins a diminué au cours de la décennie tandis que l'aide universelle a augmenté, les crédits d'impôt notamment ayant augmenté et les prêts, diminué. Les bourses, qui correspondent environ à un tiers de toute l'aide au Québec, ont aussi légèrement augmenté en 2003-2004 comparativement à 1993-1994, mais cette année était atypique – dans la plupart des années de la décennie, le total des bourses a été inférieur à son niveau de 1993-1994.

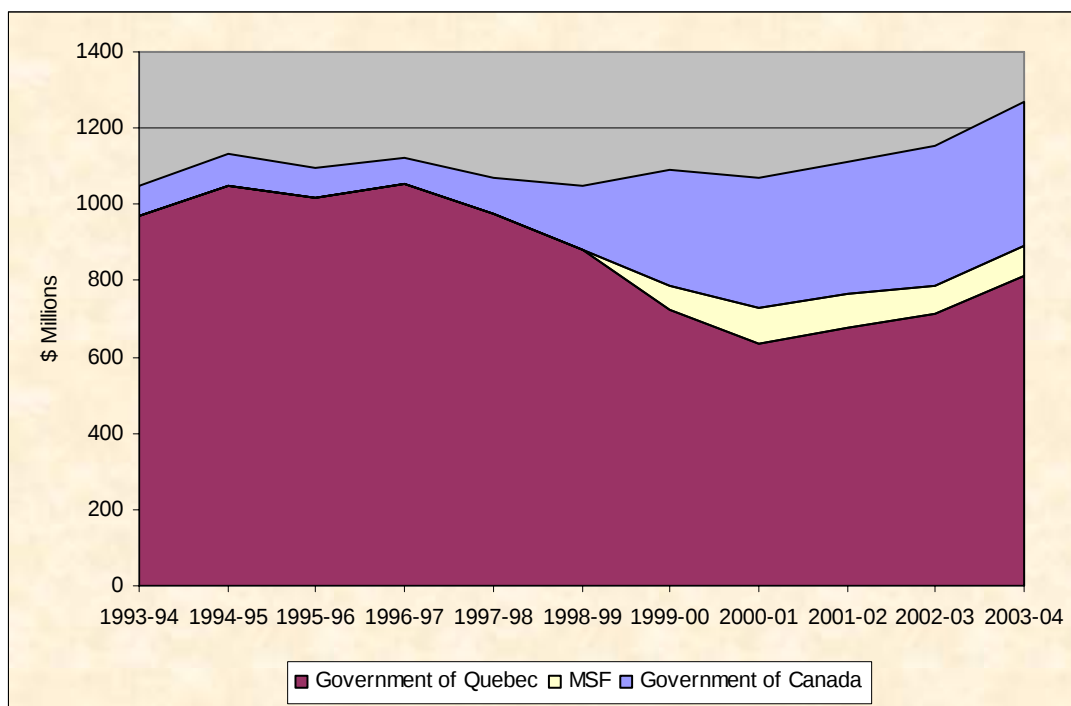
Pendant cette période, le nombre d'inscriptions s'est révélé relativement stagnant. Le nombre des étudiants a reculé jusqu'en 2001 environ, date à laquelle il est ensuite remonté.

Graphique 17 – Aide totale par type – Québec (en \$ de 2005)



Quant à la provenance de l'aide financière, la combinaison de la diminution de l'aide selon les besoins et de l'accroissement de l'aide universelle explique pourquoi une plus grande partie de l'aide accordée aux étudiants du Québec était issue du gouvernement du Canada plutôt que du gouvernement provincial. La proportion de l'apport de la province dans l'aide totale se situait à environ 92 p. cent en 1993-1994; en 2003-2004, elle avait chuté à seulement 55 p. cent. Le Graphique 18 illustre cette évolution.

Graphique 18 – Aide totale selon la provenance – Québec (en \$ de 2005)



Cependant, il est à noter que les dépenses provinciales d'aide aux études au Québec ne proviennent pas toutes de sources provinciales de revenu, comme c'est le cas dans les autres provinces. Tel qu'il est mentionné plus haut, le gouvernement du Canada transfère annuellement un montant d'argent (connu sous le nom de « paiement compensatoire ») pour aider la province à contrebalancer les coûts de son programme. L'impact de ces transferts n'est pas indiqué dans le Graphique 18, lequel montre la provenance des sommes versées aux étudiants.

Toutefois, si nous examinons les dépenses réelles et ajoutons le paiement compensatoire de la province dans la colonne du « fédéral » plutôt que dans celle du provincial, c'est une réalité très différente qui se dessine. En 1993-1994, le paiement compensatoire au Québec s'élevait à 142 millions de dollars et en 2003-2004, à 256 millions. (Les paiements compensatoires, qui sont essentiellement calculés comme une fraction du total des paiements du Programme canadien de prêt aux étudiants (PCPE), ont augmenté au même rythme que les dépenses du PCPE). Le Tableau 9 ci-dessous illustre les résultats, alors que le Graphique 18 dresse un portrait fort différent.

En tenant compte du paiement compensatoire, nous constatons que les dépenses du gouvernement du Québec en transferts aux études postsecondaires sous toutes les formes provenant de sa « propre source » ont diminué de un p. cent au cours de la décennie; cela ne s'est produit nulle part ailleurs au Canada. Cependant, puisque la dépense a inclus un dédoublement des dépenses universelles, la diminution de la dépense d'aide selon les besoins a été encore plus marquée : la dépense provinciale de source propre du Québec en ce qui concerne l'aide aux études a été inférieure de 18 p. cent en 1993-1994 comparativement à celle engagée en 2003-2004.

De façon générale, on constate que la combinaison de l'accroissement de la dépense fédérale et de l'amenuisement de la dépense provinciale s'est traduite par un changement de cap radical dans le budget de l'aide aux études. Jusqu'en 2003-2004, le gouvernement du Canada était imputable à 65 p. cent de toute l'aide financière offerte aux étudiants du Québec et à 55 p. cent de toute l'aide financière accordée selon le besoin. Au cours de la période à l'étude, la part des dépenses effectuées au Québec par les deux gouvernements est passée de 70 p. cent contre 30 p. cent en faveur de la province à 65 p. cent contre 35 p. cent en faveur du gouvernement fédéral. Il s'agit là d'un remarquable retournement de situation en un temps record, et certainement d'un changement plus impressionnant que ce que l'on a pu observer dans les autres provinces.

Table 9 – Dépenses totales du gouvernement en aide financière aux études – Québec, correction pour les paiements compensatoires – 1993-1994 à 2003-2004
Dépenses totales par provenance et par type (M \$, \$ de 2005) - Québec - 2003-2004

	Gouvernement du Canada	Gouvernement du Québec	Total	Part Féd./Prov. (en %)
<i>Selon les besoins</i>	333 \$	276 \$	609 \$	38 % /62 %
<i>Mérite</i>	34 \$	0 \$	34 \$	100% /0%
<i>Aide universelle</i>	345 \$	106 \$	452 \$	76% /24%
Total	712 \$	382 \$	1 095 \$	65% /35%

Dépenses totales par provenance et par type (en M \$, \$ de 2005) - Québec - 1993-1994

	Gouvernement du Canada	Gouvernement du Québec	Total	Part Féd./Prov. (en %)
<i>Selon les besoins</i>	142 \$	335 \$	477 \$	23 % /77%
<i>Aide universelle</i>	80 \$	51 \$	131 \$	61% /39%
Total	222 \$	386 \$	608 \$	30% /70%

Changements (%) dans les dépenses gouvernementales entre 1993-94 et 2003-2004

	Gouvernement du Canada	Gouvernement du Québec	Total
<i>Selon les besoins</i>	135%	-18%	28%
<i>Mérite</i>	s/o	0%	s/o
<i>Aide universelle</i>	331%	108%	244%
Total	221%	-1%	80%

Résultats sur l'abordabilité : Droits de scolarité nets au Québec pour la période donnée

Jusqu'à présent, nous avons étudié les changements relatifs aux dépenses gouvernementales. Mais comment ces changements ont-ils touché les étudiants sur le plan individuel? Pour pouvoir répondre à cette question, nous étudierons les changements survenus dans les droits de scolarité, les crédits d'impôt et les bourses, comme il est indiqué au Tableau 10.

Tableau 10 – Changements dans les droits de scolarité, bourses et coûts nets, au Québec, de 1995-1996 à 2005-2006 (en dollars indexés de 2005)

	Droits de scolarité et frais connexes	Crédits d'impôt	DSNT	Bourses	DSNBB
1995-1996	2407 \$	1 072 \$	1 335 \$	4 416 \$	-3 080 \$
1996-1997	2361 \$	1 053 \$	1 308 \$	4 338 \$	-3 030 \$
1997-1998	2 601 \$	1 149 \$	1 452 \$	4 120 \$	-2 668 \$
1998-1999	2 531 \$	1 148 \$	1 383 \$	3 930 \$	-2 548 \$
1999-2000	2 553 \$	1 200 \$	1 354 \$	2 724 \$	-1 371 \$
2000-2001	2 514 \$	1 180 \$	1 334 \$	3 149 \$	-1 815 \$
2001-2002	2 492 \$	1 153 \$	1 339 \$	3 328 \$	-1 990 \$
2002-2003	2 670 \$	1 473 \$	1 197 \$	3 265 \$	-2 068 \$
2003-2004	2 686 \$	1 479 \$	1 207 \$	4 043 \$	-2 836 \$
2004-2005	2 550 \$	1 430 \$	1 120 \$		
2005-2006	2 506 \$	1 414 \$	1 092 \$		

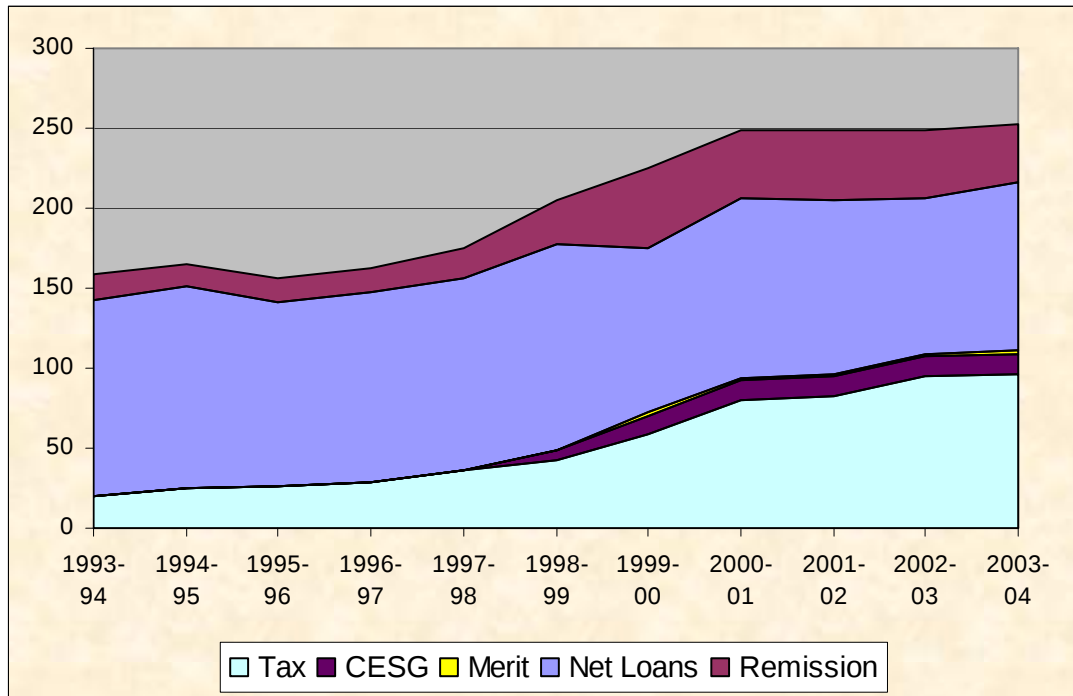
Les droits de scolarité et les frais sont plus ou moins restés constants en dollars indexés au cours de la décennie qui nous concerne, avec des réductions dans les droits réels compensées par des augmentations importantes de frais obligatoires sous formes diverses. Les augmentations substantielles de crédits d'impôt fédéraux ont mené à une réduction des DSNT d'environ 250 \$. Néanmoins, les réductions de bourses ont donné lieu à une hausse des DSNBB d'environ 150 \$.

2.11 Saskatchewan

Dépenses d'aide aux études jusqu'en 2004

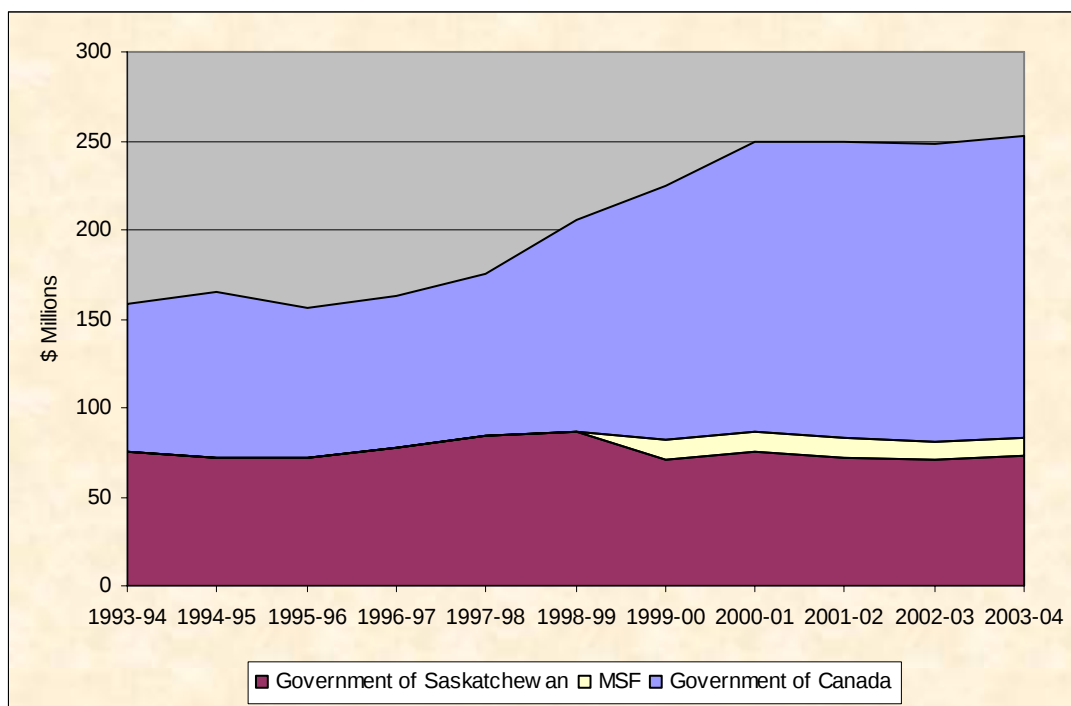
Le total des dépenses d'aide aux études en Saskatchewan a grimpé d'environ 80 p. cent pendant la décennie qui s'est terminée en 2003-2004. C'est notablement plus que la moyenne nationale de 50 p. cent, mais moins que ce que l'on a constaté dans d'autres provinces de l'Ouest. Au début de la décennie, les dépenses annuelles s'élevaient à 153 millions de dollars par année; en 2003-2004, elles se situaient à environ 253 millions par année. Nous ne pouvons attribuer cette augmentation à une hausse des prêts nets – en effet, ceux-ci ont décliné pendant la décennie. Les trois-quarts de la hausse ont résulté d'une augmentation des crédits d'impôt; le quart restant étant attribuable à part égale à une augmentation des remises de prêts et à l'introduction du programme de SCEE. Les inscriptions étant effectivement demeurées stables pendant la période, les changements observés sur le plan des dépenses totales se sont reflétés pour les étudiants à un niveau individuel.

Graphique 19 – Aide totale par type – Saskatchewan (en \$ de 2005)



Comme dans la plupart des autres provinces, la répartition de l'aide aux études par provenance s'est modifiée au cours de la période. Au début de la décennie, environ 47 p. cent de toute l'aide financière de la Saskatchewan provenait du gouvernement provincial. La situation est restée relativement constante jusqu'en 1998, alors que des augmentations des dépenses fiscales fédérales ont commencé à minimiser le ratio de l'aide provinciale. La part de la province avait chuté à 32 p. cent en 1999, date à partir de laquelle elle a tranquillement continué à descendre pour se situer aujourd'hui à 29 p. cent.

Graphique 20 – Aide totale selon la provenance– Saskatchewan (en \$ de 2005)



Résultats sur l'abordabilité : Droits de scolarité nets en Saskatchewan pour la période donnée

Jusqu'à présent, nous avons étudié les changements relatifs aux dépenses gouvernementales. Mais comment ces changements ont-ils touché les étudiants sur le plan individuel? Pour pouvoir répondre à cette question, nous étudierons les changements survenus dans les droits de scolarité, les crédits d'impôt et les bourses, comme il est indiqué au Tableau 11.

Tableau 11 – Changements dans les droits de scolarité, bourses et coûts nets, en Saskatchewan, de 1995-1996 à 2005-2006 (en dollars indexés de 2005)

	Droits de scolarité et frais connexes	Crédits d'impôt	DSNT	Bourses	DSNBB
1995-1996	3 471 \$	1 048 \$	2 423 \$	3 409 \$	-986 \$
1996-1997	3 564 \$	1 072 \$	2 492 \$	3 772 \$	-1 280 \$
1997-1998	3 860 \$	1 147 \$	2 712 \$	3 888 \$	-1 176 \$
1998-1999	4 258 \$	1 290 \$	2 968 \$	3 330 \$	-361 \$
1999-2000	4 386 \$	1 405 \$	2 981 \$	2 547 \$	434 \$
2000-2001	4 606 \$	1 852 \$	2 754 \$	2 159 \$	595 \$
2001-2002	4 808 \$	1 906 \$	2 902 \$	2 367 \$	535 \$
2002-2003	5 167 \$	2 259 \$	2 908 \$	2 300 \$	608 \$
2003-2004	5 484 \$	2 345 \$	3 139 \$	2 162 \$	977 \$
2004-2005	5 690 \$	2 400 \$	3 290 \$		
2005-2006	5 517 \$	2 354 \$	3 164 \$		

Les droits de scolarité ont rapidement grimpé en Saskatchewan au cours de cette décennie. Les montants de crédits d'impôt pour études ont également augmenté, et ce, en partie parce que les taux d'imposition de la province étaient considérablement plus élevés que dans le reste du Canada. Ainsi, même si les droits et les frais de scolarité ont augmenté de 2 100 \$ en dollars constants, cette hausse a été compensée aux deux tiers par des crédits d'impôt, ce qui signifie que la hausse des DSNT s'est révélée bien moindre, soit d'un maigre 700 \$.

Les DSNBB ont aussi augmenté de façon marquée, notamment à cause de la diminution de la valeur moyenne des bourses. Cependant, en grande partie, il s'agit là d'une illusion statistique : le nombre moyen des bourses a plus que quadruplé, et de nombreux étudiants ont reçu plus d'une bourse. Le montant moyen des bourses reçues a sans doute augmenté et non diminué, bien que cela ne puisse être reflété dans les données actuellement disponibles.

CHAPITRE 3: POLITIQUE D'AIDE AUX ÉTUDES ET CHANGEMENTS DANS LE PROGRAMME DEPUIS 2004

3.1 Introduction

Le présent chapitre traite des changements survenus dans le programme d'aide financière aux études au Canada et des politiques annoncées en cette matière. Les données ont été compilées à partir de divers documents budgétaires provinciaux et fédéraux et n'ont pas été ajustées en fonction de l'inflation. Nous y abordons les changements de politiques relatives à l'aide distribuée selon les besoins et à l'aide offerte sans égard aux besoins. Dans ce chapitre, nous mettrons en relief de quelle manière les groupes cibles ont été définis et exposerons les dépenses annuelles du programme, chiffres à l'appui.

De façon générale, nous y montrerons comment les dépenses gouvernementales relatives à l'aide financière aux études continuent à favoriser largement l'aide non fondée sur les besoins (p. ex., les gels des frais de scolarité ou les crédits d'impôt). Cette tendance s'inscrit simplement dans un mouvement amorcé au milieu des années 1990, et, à l'heure actuelle, elle ne montre pas de signes de fléchissement. Partout au pays, les gouvernements semblent vouloir privilégier une politique axée sur un certain allègement temporaire combiné à des mesures de soutien fiscal à la fin des études, une politique qui viserait à atténuer les augmentations de coûts ou à augmenter le recrutement et le maintien des étudiants diplômés. En réalité, si l'on ne tient pas compte des récentes dépenses du gouvernement de l'Ontario et de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, sur dix nouveaux dollars dépensés, huit seront employés pour soutenir des étudiants de manière non ciblée. Selon notre étude, ces dollars sont principalement distribués chez les étudiants des classes moyenne et supérieure – beaucoup de gens qui, en réalité, n'ont pas besoin d'une aide gouvernementale supplémentaire.

3.2 Gouvernement du Canada et Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

La situation de l'aide financière aux études du gouvernement fédéral a quelque peu changé depuis les quatre dernières années. Le Programme canadien de prêts aux étudiants a introduit une série de changements conçus pour rendre le programme plus équitable et pour augmenter le soutien à tous les étudiants. Finalement, le gouvernement fédéral a lancé la première bourse nationale au Canada en ciblant le revenu – un financement similaire aux bourses Pelle aux États-Unis – à la place du besoin évalué.

Le budget de 2004 contenait une série de nouveaux programmes d'aide fédérale aux études et quelques améliorations aux programmes existants. Pour la première fois en dix ans, le plafond fédéral des prêts d'études du Programme canadien de prêts aux étudiants est passé de 165 \$ à 210 \$ par semaine. Cette hausse a été jumelée avec la possibilité d'inclure les ordinateurs dans la colonne des dépenses pour études. En dernier lieu, les tables de contribution des parents ont été révisées en partie suite au souci grandissant relatif au nombre élevé d'étudiants obtenant des marges de crédit auprès d'organismes privés, et en partie en réponse à la préoccupation des

décisionnaires concernant le trop grand nombre d'étudiants ne se qualifiant pas pour de l'aide ou ne se qualifiant pas pour suffisamment d'aide (c'.-à-d. pris dans l'étau financier des familles à revenu moyen). Au départ, les montants attendus des contributions parentales ont été réduits (c'est-à-dire que davantage d'aide a été offerte). À la fin, on a élargi l'admissibilité et fixé un nouveau maximum avec des critères de qualification fondés sur le revenu parental (permettant ainsi à plus d'étudiants ont pu alors être admissibles à une aide financière). Ces trois mesures ont élevé les coûts des prêts aux étudiants pour le gouvernement du Canada à un montant estimé à 74 millions de dollars annuellement à partir de l'année de prêt 2005-2006.

Une nouvelle bourse a été conçue à l'intention d'étudiants célibataires et à charge de familles à faible revenu⁵. La subvention canadienne pour études (SCE) couvre la moitié du coût des frais de scolarité pour un maximum de 3 000 \$. Une nouvelle bourse immédiate de 2 000 \$ pour les étudiants handicapés a aussi été créée. Le coût total des deux nouveaux programmes de bourses a été estimé à 45 millions de dollars par an.

Le budget de 2004 a également inclus un doublement du taux d'épargne de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) de 20 à 40 p. cent pour les familles gagnant un revenu maximum de 35 000 \$. Il a prévu aussi d'élever le taux à 30 p. cent pour les familles dont le revenu se situait entre 35 000 \$ et 70 000 \$. Ces changements s'appliquaient aux premiers 500 \$ cotisés en une année au régime enregistré d'épargne-études (REEE) d'un enfant et ont été budgétés pour un montant de 80 millions de dollars par année.

Le Bon d'études canadien (BEC) a été le deuxième changement important relatif à l'épargne présenté dans le budget. Le BEC offrait jusqu'à 2 000 \$ aux enfants nés après 2003 dans les familles qui recevaient le Supplément de la prestation nationale pour enfants. Le coût du BEC a été estimé à 85 millions de dollars par année.

Enfin, le Budget a aussi prévu quelques mesures de lutte contre la dette. Pour mieux aider les emprunteurs incapables de rembourser leur emprunt, les seuils de revenu qui servaient à déterminer l'admissibilité au programme d'allégement des intérêts ont été relevés de 5 %. Par ailleurs, les emprunteurs qui continuaient à éprouver des difficultés financières après s'être prévalus de l'exemption des intérêts ont vu le montant maximum de réduction de la dette passer de 20 000 \$ à 26 000 \$. Les prévisions du coût annuel de ces deux mesures se sont chiffrées à 8 millions de dollars.

En 2005, le gouvernement fédéral a apporté une petite modification aux conditions d'admissibilité à l'aide financière aux études en ce qui concerne la radiation de la dette pour les personnes handicapées devenant définitivement handicapées pendant la période de remboursement de prêt. Le coût total de ce changement a été estimé à 3 millions de dollars par année. Quant au point le plus important du budget de 2005, il s'agissait d'une augmentation ponctuelle de 10 millions de dollars pour financer le Programme des bourses postsecondaires pour étudiants autochtones, lequel est géré par la Fondation nationale des réalisations autochtones.

⁵ La Subvention canadienne pour l'épargne-études a depuis été étendue aux étudiants indépendants pour la première fois suite à une réflexion du ministère de la justice qui a considéré que de donner une bourse visant seulement les étudiants célibataires à charge ne résisterait pas aux contestations fondées sur la Charte des droits et libertés.

La Fondation canadienne de bourses d'études du millénaire a également été bien occupée au cours de ces quatre dernières années, marquées notamment par l'introduction de sa nouvelle Bourse d'accès du millénaire. En 2005, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a créé la première partie d'une série de programmes de bourses distribuées en fonction du revenu et selon les besoins et adaptés aux spécificités de chaque province et territoire – et elle a ensuite étendu la portée de son mandat afin d'y inclure les personnes protégées. La bourse d'accès – projet échelonné sur quatre ans – a été conçue pour distribuer 50 millions de dollars supplémentaires par année en aide sous forme de bourses pendant la durée de son mandat. Les dépenses totales pendant les deux années les plus récentes (à savoir les deux premières années du programme) ont atteint 83 millions de dollars (soit une moyenne de 46,5 millions de dollars annuellement).

En 2006, on a assisté à un changement de gouvernement à Ottawa et au premier budget conservateur fédéral en 15 ans. Trois nouvelles mesures d'aide financière aux études à l'intention des étudiants inscrits au collège ou à l'université ont été prévues dans le budget. La première a été l'instauration d'un nouveau crédit d'impôt pour études visant l'achat de manuels. Ce crédit d'impôt a été conçu afin d'offrir une réduction fiscale d'environ 80 \$ par année dans le cas d'un étudiant typique inscrit à temps plein dans un programme d'études postsecondaires. Le coût total de ce programme a été estimé à 135 millions de dollars par an.

La deuxième mesure apportée a été l'élimination de la limite de revenu non imposable de 3 000 \$ sur le montant des bourses d'études ou de recherche, de perfectionnement et d'entretien qu'un étudiant au niveau postsecondaire peut recevoir lorsqu'il est aux études. On avait prévu un montant de 50 millions \$ par année pour couvrir le coût total de cette mesure.

La troisième et dernière mesure a été la réduction de l'aide parentale attendue⁶ pour les emprunteurs dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (la deuxième réduction annoncée dans les quatre dernières années). On s'attend à ce que cette amélioration permette à 30 000 étudiants de plus, issus de familles dont le revenu s'échelonne entre 65 000 \$ et 140 000 \$, d'accéder à de l'aide financière aux études. On prévoit aussi qu'elle permette à 25 000 étudiants emprunteurs actuellement de voir leurs prêts revus à la hausse. Les changements doivent entrer en vigueur au cours de la prochaine année de prêt (août 2007) et coûteront à peu près 20 millions de dollars annuellement.

Une série de mesures du budget 2007 qui étaient orientées vers les étudiants et les familles visaient, entre autres, à promouvoir l'excellence dans la poursuite des études et la valorisation de l'enseignement des cycles universitaires supérieurs.

Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada a été augmenté de 35 millions de dollars sur deux ans et s'est bâti une nouvelle image mettant en valeur la contribution apportée par quelques-uns des innovateurs et scientifiques Canadiens les plus connus (Sir Frederick Banting et D^r Charles Best, Alexander Graham Bell et Joseph-Armand Bombardier). On s'attend à ce que cela permette d'augmenter de 25 p. cent le nombre de bourses de 2^e et de 3^e cycles (maîtrise et doctorat);

⁶ Il n'est pas encore certain quelles seront les provinces qui iront de pair avec les récents changements effectués dans les tables de contribution parentale attendue.

400 nouvelles bourses seront remises par tous les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ainsi que par les Conseils de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), et 200 bourses seront attribuées par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CSRH).

Le gouvernement du Canada a encore apporté des modifications aux Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) afin de favoriser de meilleurs taux d'épargne. Le plafond d'épargne annuelle (4 200 \$) a été supprimé, et la limite maximale à vie est passée à 50 000 \$. La limite annuelle du complément monétaire est passée de 400 \$ à 500 \$ - mesure « d'abordabilité » d'environ 15 millions de dollars qui est peu susceptible d'aider les personnes autres que celles situées dans la tranche supérieure de la classe moyenne – et les modalités des REEE ont été changées afin de permettre aux étudiants inscrits à temps partiel de retirer de l'argent (à l'heure actuelle, ce privilège n'est accordé qu'aux étudiants à temps plein).

Le budget de 2007 n'a apporté aucun changement au Programme canadien de prêts aux étudiants, mais le programme n'est pas pour autant passé inaperçu. Pour la troisième fois au cours de la décennie (les deux fois précédentes ne se sont jamais concrétisées), le gouvernement du Canada a annoncé le projet d'une étude nationale sur l'aide aux étudiants visant à améliorer l'efficacité du système et à examiner des manières de simplifier les processus administratifs. Le but de cette étude étant de trouver un système de prêts aux étudiants qui soit simple, efficace et moderne. Certes, ce sont des buts importants, mais l'on remarque surtout l'absence de promesse d'un nouveau financement. Considérant qu'il est prévu que les finances de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire – qui procure plus d'un tiers de toutes les bourses d'études au Canada – soient à sec dans moins de deux ans, il s'agit là d'une omission quelque peu surprenante.

Pour terminer, le fisc ne s'intéresse plus dorénavant à l'argent reçu par les élèves du primaire et du secondaire pour des bourses ou des prix scolaires. Le budget de 2007 exonère d'impôt absolument tous les étudiants qui ont reçu de l'argent provenant de bourses, quel que soit le niveau d'enseignement.

3.3 Alberta

On a assisté à un éventail de changements de politiques relatives aux droits de scolarité et à l'aide aux études dans la province de l'Alberta au cours des quatre dernières années. Les dépenses d'aide financière aux études ont continué à monter à un rythme rapide (se reporter à l'analyse décrite dans la section précédente) et la politique en matière de droits de scolarité s'est transformée. La politique concernant les droits de scolarité figure donc au premier rang des points à examiner.

En 2004, les mesures de soutien en bourses d'études postsecondaires ont été majorées de 6 millions de dollars. Cette somme a principalement servi à accroître les programmes non fondés sur les besoins. Parallèlement, le régime *Alberta Centennial Education Savings Plan* [régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta] qui a été lancé à ce moment-là prévoyait de verser 500 \$ dans le REEE des enfants nés à partir de 2005 de parents résidant en Alberta. Il était prévu que le coût total du programme atteigne 20 millions de dollars par année en 2005-2006.

En 2005, le gouvernement de l'Alberta a annoncé un gel des droits de scolarité pour l'éducation postsecondaire et a reconduit cette mesure pour une année de plus (la province a annoncé que la réduction des frais de scolarité était permanente et qu'elle serait entièrement subventionnée à l'avenir). Le coût total du gel des droits de scolarité pour les deux années s'est chiffré à 87 millions de dollars. La politique des droits de scolarité a changé à l'arrivée de l'*Affordability Policy Framework* [cadre d'action pour une politique d'abordabilité] à la fin de 2006. Le cadre prévoyait – entre autres choses – que les futures augmentations des droits de scolarité soient limitées au taux de l'inflation. Le coût supplémentaire de mise en place de cette politique en 2007 a été de 22 millions de dollars. La dépense totale pour les gels de droits et les réductions pour les trois années s'est chiffrée à 109 millions de dollars.

Les programmes d'aide financière aux études ont aussi été valorisés au cours des trois dernières années. En 2005, le gouvernement de l'Alberta a augmenté le financement des bourses de 7,5 millions de dollars – souligné par le lancement de la bourse *Lois Hole Humanities and Social Science Scholarship*. Cette année-là également, les limites maximales à vie de prêts dans plusieurs programmes d'études ont augmenté de 10 000 \$. Par exemple, les programmes de 1^e cycle sont passés de 40 000 \$ à 50 000 \$ et les programmes de maîtrise, de 50 000 \$ à 60 000 \$.

L'année 2006 a été relativement sobre (par rapport aux critères de l'Alberta) en ce qui a trait à l'aide aux études puisque la province a augmenté ses dépenses de 12,5 millions de dollars et que la majeure partie de cette somme a été distribuée par un autre partenaire financier. Cette hausse est principalement attribuable à deux dépenses : l'introduction de la bourse *Millennium Rural Incentive Bursary* [bourse d'études d'encouragement pour les étudiants ruraux] (8,1 millions de dollars) et la valorisation du programme d'allègement de prêt aux étudiants (4,4 millions de dollars). La bourse *Millennium Rural Incentive Bursary*⁷ a principalement été financée pour les trois années suivantes (2006-2008) par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Le dernier budget a été assez chargé sur le plan de l'aide financière aux études. Le régime Alberta Centennial Education Savings Plan (ACESP) a été bonifié pour y inclure les élèves âgés de 8, 11 et 14 ans. La subvention de 100 \$ versée dans le REEE (en plus des 500 \$ de la bourse d'origine) est une subvention rétroactive jusqu'en 2005 qui doit être demandée dans un délai de six ans. Le coût total de ce programme atteint actuellement tout près de 20 millions de dollars par année.

Le crédit d'impôt provincial pour études a également été revu à la hausse, passant de 475 \$ à 600 \$ par mois pour les étudiants à temps plein, et de 143 \$ à 180 \$ pour les étudiants à temps partiel. L'aide totale, indexée au coût de la vie, aura coûté 3 millions de dollars en 2007 et son coût s'élèvera à 10 millions de dollars par an dans les prochaines années.

Finalement, le budget de 2007 a introduit une vague de changements au programme provincial de prêts aux études. L'allocation de subsistance a été accrue de 14 p. cent, la limitation sur les véhicules a été éliminée (depuis le 1^{er} août, un étudiant peut être propriétaire d'un véhicule quelle qu'en soit la valeur), la limite de prêts annuelle pour les

⁷ Le gouvernement de l'Alberta s'est engagé à financer toutes les surcharges de la bourse *Rural Incentive Bursary*, advenant que le taux de participation soit supérieur aux prévisions.

étudiants est passée de 12 440 \$ à 13 000 \$ (l'Alberta a augmenté les limites d'emprunt dans ses 14 derniers budgets consécutifs) et les contributions parentales attendues ont été réduites. Le coût total de tous ces changements s'est chiffré à 25 millions de dollars.

Ces changements se sont ajoutés aux mesures qui avaient déjà été annoncées (en février 2007) à l'intention des étudiants en médecine résidents (qui sont dispensés à présent de payer des intérêts ou d'effectuer des remboursements sur leurs prêts étudiants tant qu'ils sont en résidence), des étudiants qui interrompent leurs études à temps plein pour avoir un bébé ou s'occuper d'un bébé ou encore accueillent un nouveau membre dans la famille (qui sont dispensés de payer des intérêts ou d'effectuer des remboursements sur leurs prêts étudiants pendant une durée maximale de 12 mois), des étudiants à temps partiel (qui reçoivent à présent 600 \$ en bourses provinciales par trimestre - soit 300 \$ de plus par trimestre - sans incidence sur leurs prêts étudiants) et des étudiants handicapés (qui ne sont plus restreints à une limite de 1 000 \$ en bourses par trimestre). La limite de 3 000 \$ en bourses par année de prêt peut être obtenue pour payer des coûts admissibles pour n'importe quel trimestre.

Ainsi, le gouvernement de l'Alberta a dépensé au total 183 millions de dollars environ pour favoriser les politiques d'accès aux études au cours des quatre dernières années. Cela représente 109 millions de dollars pour soutenir ses politiques en matière de droits scolaires, 23 millions en régimes d'épargne et crédits d'impôt, 13,5 millions en bourses et 37,5 millions en nouvelles dépenses d'aide aux études. Par conséquent, près de 21 p. cent de toute l'aide nouvelle a été attribuée en fonction des besoins, alors que 79 p. cent de l'aide a été accordée sans tenir compte des besoins.

3.4 Colombie-Britannique

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement de la Colombie-Britannique a orienté ses priorités relatives à l'enseignement postsecondaire selon deux axes : l'augmentation des places disponibles et l'accroissement des occasions en matière de formation professionnelle et d'apprentissage.

L'accroissement des places dans le secteur postsecondaire est devenu une grande priorité après la hausse considérable de la moyenne des entrées dans de nombreux programmes postsecondaires (et d'établissements en général) au début du millénaire, ce qui avait amené les familles à déplorer le manque de possibilités dans les programmes et les établissements provinciaux de leur choix. Afin de lutter contre ce problème, le gouvernement a annoncé la création de 25 000 nouvelles places entre 2004 et 2010.

L'élargissement des possibilités relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage est lié à un marché du travail en pleine expansion, à une imminente pénurie de main-d'œuvre qualifiée et aux Jeux Olympiques de 2010. La mesure la plus importante concernant les métiers et l'apprentissage introduite depuis les trois dernières années a été le nouveau crédit-impôt formation (d'un montant de 90 millions de dollars par année) élaboré pour accroître les possibilités d'apprentissage dans les métiers de la construction traditionnels et les industries émergentes.

L'année 2004 s'est révélée mouvementée en ce qui concerne l'aide financière aux étudiants en Colombie-Britannique. La province a éliminé son programme de Bourses de la Colombie-Britannique (qui est une subvention immédiate en argent), et l'a remplacé par le Programme de réduction de la Colombie-Britannique. Cette modification – s'appuyant sur les sommes maintenues de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire {38 millions de dollars} – a permis à la province de réduire ses dépenses (25 millions de dollars au lieu de 75 millions) en aide financière aux études en 2004-2005 comparativement aux années précédentes. Ce changement de politique était considéré comme nécessaire pour aider le ministère des études supérieures à financer l'accroissement annoncé des places disponibles.

La province a adopté très peu de mesures relatives à l'aide financière au cours des trois dernières années. En 2005, la Colombie-Britannique a harmonisé les tables de contribution des parents et les dépenses rattachées à l'achat de matériel informatique avec les mesures du gouvernement du Canada, suite aux changements annoncés dans le budget fédéral de 2004. Le coût total de ces modifications est estimé à 200 000 \$.

La province a également établi une politique de droits de scolarité selon laquelle les établissements ne pouvaient imposer une augmentation des droits de scolarité supérieure au taux de l'inflation annuelle. Le coût global de cette politique est inconnu puisqu'il n'est pas possible de ventiler les comptes. Aucun changement important n'a été prévu en 2006.

Campus 2020 Review a été lancé dans le courant de 2006 afin de dresser un plan du système d'éducation postsecondaire en Colombie-Britannique qui permettrait d'établir les objectifs à atteindre pour les 10 à 20 prochaines années. Le dernier rapport de *Campus 2020* a été présenté au printemps 2007. Il incluait plus de 50 recommandations, notamment une révision du régime d'aide financière aux études, la création d'un programme d'accès et d'une stratégie d'excellence (*British Columbia Access and Excellence Strategy*) ainsi que la mise en place de nouvelles mesures d'aide financière pour les étudiants diplômés. Si l'on met à exécution ces trois projets, il devrait s'ensuivre des discussions et des politiques intéressantes dans les années à venir dans la province.

En 2007, le gouvernement de la Colombie-Britannique a créé une série de nouveaux programmes de soutien pour les étudiants. Un fonds de 10 millions de dollars a été mis sur pied pour offrir des bourses aux étudiants autochtones dans le cadre de la Stratégie d'accès aux études postsecondaires pour les étudiants autochtones.

Le gouvernement a créé le programme *Pacific Leaders* visant à inciter les étudiants à faire carrière dans la fonction publique de la Colombie-Britannique. Dans le cadre de ce projet, certaines mesures de l'aide financière aux études sont utilisées comme outils pour convaincre des étudiants au niveau postsecondaire ou des diplômés. Le programme se compose de quatre parties principales : les *Graduate Fellowships* [bourses d'études supérieures], l'exonération du remboursement des prêts accordés par la province, les bourses pour les fonctionnaires et les bourses pour les enfants de fonctionnaires. Nous ne disposons pas d'information relative au coût total de ce programme.

En dernier lieu, le *Children's Education Fund* [Fonds pour l'éducation des enfants] a vu le jour dans le dernier budget. Le gouvernement de la C.-B. investira 1 000 \$ dans le

Fonds pour l'éducation de tout enfant à naître ou qui sera adopté en Colombie-Britannique à partir de 2007. Les critères du programme sont encore à l'étude; cependant, tous les participants pourraient obtenir 2 200 \$ pour leur éducation postsecondaire, et l'estimation de l'investissement pour ce Fonds est de 40 millions de dollars.

Pour résumer, les dépenses nouvellement annoncées en Colombie-Britannique ont été presque toutes concentrées sur de l'aide financière aux études non fondées sur les besoins. Pour plus de 50 millions de dollars, les nouvelles mesures financières ont été consacrées à deux programmes principaux (les Bourses pour les autochtones et le Fonds pour l'éducation des enfants), et les besoins financiers ne s'inscrivent pas dans les critères de l'un ou de l'autre de ces programmes.

3.5 Manitoba

Depuis 2004, la politique d'aide financière aux études du Manitoba a été largement dominée par le gel continu des frais de scolarité imposé dans l'enseignement postsecondaire et l'introduction, au milieu de la dernière année, des droits de scolarité donnant droit à un remboursement d'impôt sur le revenu.

Le gouvernement du Manitoba a maintenu le gel des droits de scolarité dans la province depuis 1999⁸. La dépense de 2007 pour la subvention de remboursement des droits de scolarité (afin de garder les droits aux niveaux de 2004) avoisine aujourd'hui les 50 millions de dollars.

Introduits en 2007, les crédits d'impôt en matière d'éducation et de taxes scolaires du Manitoba fournissent aux diplômés du postsecondaire un remboursement d'impôt de 60 p. cent sur les droits de scolarité admissibles. Tous les diplômés qui ont terminé leurs études dans un établissement d'éducation postsecondaire après le 1^{er} janvier 2007 et qui travaillent et payent de l'impôt au Manitoba peuvent demander ce remboursement dans un délai de six à vingt ans. Le coût total de ce programme est estimé à 40 millions de dollars par année pour les premières années et devrait finalement atteindre plus de 94 millions de dollars d'ici 2012.

La province a apporté quelques autres changements mineurs dans sa politique d'aide aux étudiants à partir de 2004. Le Programme manitobain de bourses d'études supérieures a été amélioré à trois occasions distinctes – la première fois en 2005, alors que 700 000 \$ supplémentaires ont été investis, une autre fois en 2006 avec l'ajout de 600 000 \$, et une dernière fois en 2007, lorsque 700 000 \$ supplémentaires ont été versés dans le programme.

Depuis 2004, le gouvernement du Manitoba a également augmenté quelque peu ses dépenses liées à son programme de bourses. En 2005, la province a accru son budget de 750 000 \$, en 2006, de 1,5 million de dollars, et en 2007, de 200 000 \$.

En bref, presque toutes les nouvelles sommes investies dans l'aide financière aux étudiants par le gouvernement du Manitoba depuis 2004 ont été accordées en fonction de besoins autres que financiers. Les subventions de remise sur les frais de scolarité des études postsecondaires et les nouveaux remboursements d'impôts sur les frais de scolarité ne dépendent pas des besoins financiers, et virtuellement tous les étudiants peuvent en bénéficier. Les diplômés qui quittent le Manitoba ne peuvent se prévaloir du remboursement d'impôt sur le revenu, mais par ailleurs, il n'existe aucun critère basé sur le besoin financier. En fait, le programme va consacrer une plus grande proportion de ses dépenses à l'égard de personnes diplômées issues de milieux à revenu moyen ou élevé puisque les coûts de scolarité des programmes sont nettement plus élevés que la moyenne des droits en arts et sciences (par exemple dentisterie et médecine), et il se pourrait que les étudiants qui suivent ces programmes soient davantage issus de familles dont le revenu est moyen ou élevé.

⁸ Le gouvernement du Manitoba a investi près de 100 millions de dollars pour maintenir les droits de scolarité au niveau de ceux de 1999.

3.6 Nouveau-Brunswick

Les quatre dernières années ont été bien occupées en ce qui concerne l'aide aux étudiants au Nouveau-Brunswick. En 2005, la province est devenue la quatrième province canadienne à intégrer la distribution de prêts étudiants dans le Programme canadien de prêts aux étudiants du gouvernement du Canada.

En 2006, la province est allée de l'avant pour créer la Commission sur l'éducation postsecondaire. Le lancement officiel de la Commission a eu lieu au début de 2007. La Commission a été investie d'un mandat consistant à étudier les questions liées à l'éducation postsecondaire et à la formation au Nouveau-Brunswick, puis à proposer des solutions. Son travail se conclura à l'été 2007 par une série de recommandations qui seront présentées au gouvernement provincial.

L'année 2006 a aussi vu naître l'un des premiers programmes au Canada offrant des rabais sur les droits de scolarité dépendant du lieu de résidence. Le nouveau rabais fiscal sur les droits de scolarité offre aux diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire admissible, qui vivent, travaillent et payent des impôts en tant que particuliers, la possibilité d'obtenir un rabais non imposable de 50 p. cent de leur droits de scolarité pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ par année (avec un rabais à vie maximal de 10 000 \$). Les diplômés ont 20 ans pour utiliser le crédit d'impôt, et on s'attend à ce que le programme dépasse 60 millions de dollars lorsqu'il sera rendu à terme (dans 15 ans). Pour l'année 2007, il est évalué à environ 5 millions de dollars.

À la fin de 2006, un nouveau gouvernement a été élu au Nouveau-Brunswick, les Libéraux ont remplacé les Conservateurs, et, par conséquent, de nouvelles politiques d'aide financière aux étudiants ont vu le jour quelques mois après ce changement. La première de ces mesures a été la création d'une nouvelle bourse de 2 000 \$ pour les étudiants du Nouveau-Brunswick en première année, inscrits pour la première fois dans l'une des universités de la province. Le coût de ce programme se chiffre à 10 millions de dollars par année.

La deuxième a consisté à éliminer les contributions des parents et du conjoint du processus d'évaluation d'aide financière aux étudiants de la province. Le coût de cette politique prenant effet à partir de l'année scolaire 2007-2008 s'établit à 7 millions de dollars annuellement.

Ainsi, pour terminer, les récentes mesures du gouvernement du Nouveau-Brunswick s'élèvent à environ 22 millions de dollars par année, avec une augmentation importante prévue dans les années à venir en fonction de l'accroissement du programme de rabais sur les droits de scolarité pour les diplômés. La croissance des dépenses n'est aucunement liée à des programmes fondés sur les besoins, aucun nouveau budget n'y ayant été alloué.

3.7 Terre-Neuve-et-Labrador

La province de Terre-Neuve-et-Labrador a été l'une des plus actives du Canada en matière d'aide financière aux étudiants depuis les quatre dernières années. L'activité a commencé avec la diffusion du Livre blanc sur l'enseignement postsecondaire, qui propose une série de recommandations pour renforcer tous les aspects du système provincial d'éducation postsecondaire, notamment le programme d'aide financière aux étudiants.

La majorité des dépenses relatives à l'aide financière aux étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador en 2005 et 2006 a été centrée sur la stabilité des droits de scolarité. Les montants des droits de scolarité dans la province sont restés gelés (jusqu'en 1999). Une reconduction du gel des droits de scolarité à l'Université Memorial et au *College of the North Atlantic* a été décidée dans le plus récent budget provincial établi pour l'année universitaire 2007-2008. Le coût total des trois dernières années pour le gel des frais de scolarité a été de 4,3 millions de dollars pour 2005-2006, de 8,9 millions pour l'année 2006-2007 et de 12,4 millions pour 2007-2008.

En 2007, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a instauré de nouvelles mesures d'aide financière aux études. Le *Graduate Retention Program* [programme de maintien des étudiants diplômés] – conçu pour inciter les diplômés postsecondaires à revenir ou à rester dans la province – a été lancé au coût de 3,2 millions de dollars pour les trois prochaines années. Les outils financiers destinés au recrutement et au maintien des diplômés n'ont pas été déterminés.

Les engagements majeurs concernant l'aide financière aux étudiants ont été pris pour fournir davantage d'aide aux étudiants et réduire leur dette. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador accordera à présent jusqu'à 70 \$ par semaine en bourse immédiate aux étudiants ayant besoin d'aide financière (le programme a aussi été bonifié pour s'adresser aux étudiants en première ou deuxième année au *College of the North Atlantic* et aux étudiants des collèges professionnels privés). Le gouvernement a aussi réduit le taux d'intérêt appliqué sur les prêts aux études du palier provincial, le faisant passer du taux de base plus 2,5 p. cent au taux de base seulement (mesure effective à partir de l'année scolaire 2007-2008). Le coût total de ces deux mesures s'élève à 14,4 millions de dollars par année, soit 10,7 millions pour le programme de bourse immédiate et 3,7 millions pour les réductions du taux d'intérêt.

Ainsi, jusqu'à présent les dépenses de Terre-Neuve-et-Labrador ont totalisé un peu plus de 25 millions de dollars sur les trois années (avec une moyenne de 8,5 millions de dollars par an) et elles font entièrement abstraction du besoin financier. Toutefois, à partir de l'an prochain, le coût annuel de l'aide financière aux étudiants et les mesures relatives aux droits de scolarité combinés atteindront environ 34,6 millions de dollars (en présumant que le prix du gel des droits de scolarité se chiffre à 17 millions de dollars), 42 p. cent des dépenses étant engagées pour offrir une aide fondée sur les besoins et le reste pour une aide non fondée sur le besoin.

3.8 Nouvelle-Écosse

En Nouvelle-Écosse, l'aide financière aux études a connu une période de transformation depuis 2004. La province – l'une des dernières provinces au Canada à réimplanter la subvention aux entreprises à l'échelle provinciale – a introduit une nouvelle subvention provinciale et a apporté des changements considérables au chapitre de l'aide financière aux étudiants dans son ensemble.

Le niveau des droits de scolarité universitaires – bien qu'ils soient toujours les plus élevés au pays – ont été prévisibles au cours des trois dernières années. À la fin de 2004, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et les universités de la province ont scellé une entente de financement pluriannuel. Dans le cadre de cette entente, les universités ont accepté de limiter la hausse des droits de scolarité à 3,9 p. cent au maximum. Pour l'année scolaire 2007-2008, la hausse des droits de scolarité universitaires de 3,9 p. cent prévue est absorbée par la province (nous donnons plus de détails à la page suivante).

Le crédit d'impôt pour les étudiants diplômés a été mis en place en 2005. Le crédit d'impôt s'adresse à toute personne vivant et travaillant en Nouvelle-Écosse et qui a obtenu un diplôme auprès d'un établissement postsecondaire admissible à compter du 1^{er} janvier 2006. Ce crédit d'impôt n'est disponible que sur demande et peut réduire les impôts sur le revenu des particuliers de 1 000 \$ par année en 2006 (les montants non utilisés peuvent être reportés pour une durée maximale de deux ans). En 2008, il est prévu que le montant s'élèvera à 2 000 \$. Le coût évalué pour ce programme est de 10,9 millions de dollars.

En 2005 et en 2006, le Programme d'exonération du remboursement des prêts étudiants de la Nouvelle-Écosse a été accru et les niveaux de contribution parentale attendue ont été réduits. En 2006, deux mesures concernant les primes financières ont été bonifiées : la prime d'emploi (en travaillant en Nouvelle-Écosse à temps plein pendant trois ans après avoir obtenu son diplôme, une personne reçoit un supplément de 50 p. cent du montant de réduction de la dette accordée à l'obtention de son diplôme) et la prime de remboursement (si une personne effectue 12 paiements de remboursement sur son prêt étudiant de la Nouvelle-Écosse dans un délai de trois ans suivant l'obtention de son diplôme, capital et intérêts au complet, elle reçoit une réduction supplémentaire de sa dette de 20 p. cent du montant de la réduction de la dette obtenue à l'obtention de son diplôme).

La combinaison de ces changements donne lieu à des dépenses supplémentaires de l'ordre de 2 millions de dollars par année.

L'année 2007 n'a pas été de tout repos en Nouvelle-Écosse en ce qui a trait à l'aide financière aux études. La province a engagé la somme supplémentaire de 12,5 millions de dollars affectés aux universités de la province afin de geler les droits de scolarité pour la majorité des étudiants canadiens du 1^{er} cycle (les étudiants des cycles supérieurs et se destinant aux professions libérales ne sont pas touchés). Des fonds supplémentaires ont été alloués à partir du fonds de la Loi C-48 (*Note aux lecteurs* : il s'agit de sommes provenant de « l'entente avec les Néo-démocrates sur le budget de la 11^e heure pour sauver le gouvernement libéral précédent. ») La province a utilisé sa part de fonds pour introduire la Bourse d'études canadienne de la Nouvelle-Écosse. La bourse offre une

réduction ponctuelle de 440 \$ sur les droits de scolarité pour les résidents de Nouvelle-Écosse qui étudient dans les universités de la province. Le coût total de ce programme s'est élevé à 11,6 millions de dollars.

À la fin de 2006, la province a mis sur pied un fonds de fiducie de 6,1 millions de dollars pour des bourses fondées sur le besoin financier. Ce financement visait à distribuer des bourses fondées sur le besoin à des étudiants issus de familles à faible revenu pour financer leur deuxième, troisième, quatrième ou cinquième année d'études. Cette somme est distribuée en vertu de la Loi fédérale C-48 mentionnée plus haut. La bourse fondée sur les besoins offre jusqu'à 2 500 \$ par étudiant avec un objectif de 900 à 1 000 étudiants par année. Ces bourses seront offertes jusqu'à l'année scolaire 2011-2012, et permettront d'offrir du financement pour leur deuxième, troisième et quatrième année aux étudiants ayant précédemment reçu la Bourse d'accès du millénaire de la Nouvelle-Écosse et qui sont issus de familles à faible revenu.

La province se prépare également à lancer un nouveau Programme d'aide pour le remboursement des prêts qui aidera les diplômés aux prises avec des difficultés de remboursement en abaissant les paiements prévus à des seuils plus faciles à gérer. Le programme est estimé à 800 000 \$ par année.

Ainsi, le montant total des nouvelles dépenses engagées au cours des trois dernières années a consisté en crédits d'impôt non fondés sur les besoins pour 35 millions de dollars ainsi qu'en gels et en réductions des droits de scolarité pour 8,9 millions. Ces dépenses ont été réalisées à l'appui de mesures basées sur le besoin financier pour 6,1 millions, ce qui correspond à presque 70 % des mesures ciblées.

3.9 Ontario

Les droits de scolarité et le régime d'aide financière aux études a été au premier plan des discussions et des décisions de l'Ontario des quatre dernières années. En 2004, l'ancien premier ministre Bob Rae a mené une étude approfondie du système d'enseignement postsecondaire de la province. En 2005, nombre des recommandations de M. Rae ont constitué la base du Plan d'action vers des résultats supérieurs du gouvernement libéral annoncé dans le budget provincial.

Le Plan d'action vers des résultats supérieurs présentait trois axes principaux – une réforme de l'aide financière aux études, un accroissement des subventions de fonctionnement pour les collèges et les universités ainsi que des programmes de soutien pour la formation professionnelle et l'apprentissage. Le Plan préconisait une augmentation échelonnée sur six ans pour financer un programme planifié devant se terminer en 2009-2010. La hausse de la dépense relative à l'aide financière aux études a été estimée à 1,5 milliard de dollars.

En 2005, la première partie de l'investissement concernant l'aide aux études a totalisé 192 millions de dollars et prévoyait les mesures suivantes :

- o un élargissement des critères d'admissibilité au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) (la réduction de la contribution parentale attendue);
- o une augmentation des limites d'aide hebdomadaire;
- o un accroissement de l'exemption des intérêts;

- o la reconnaissance des coûts de matériel informatique dans l'évaluation des besoins d'aide aux étudiants;
- o la réintroduction d'une subvention immédiate en fonction du besoin financier en partenariat avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire pour les étudiants célibataires à charge issus de familles à faible revenu en première année, et l'élargissement du programme s'adressant aux étudiants de deuxième année célibataires à charge (environ 6 millions de dollars par année);
- o une allocation annuelle de 50 millions de dollars – le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario – pour mettre sur pied des fonds de dotation en contrepartie des fonds recueillis par les collèges et les universités afin d'aider financièrement les étudiants.

Le gel des droits de scolarité des universités et des collèges de l'Ontario a été prolongé jusqu'en 2005-2006. Cette mesure a coûté au Trésor 48 millions en 2004-2005 et 115 millions de plus par la suite.

En 2006, le budget de l'aide financière aux études de l'Ontario s'est élevé de presque 27 millions de dollars et a prévu les mesures suivantes :

- o une expansion du programme de subvention immédiate qui s'adresse à plus de 60 000 nouveaux étudiants;
- o une majoration pour l'achat de livres et de fournitures (le coût des livres serait couvert pour 75 p. cent des bénéficiaires d'aide aux études comparativement à 13 p. cent précédemment); et
- o la reconduction de la limite de dette annuelle par année achevée de 7 000 \$ dans le cadre de la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario a supprimé le gel des droits de scolarité et a mis en place une réglementation des droits de scolarité selon laquelle les établissements ne pourront augmenter les droits de scolarité au-delà de 5 % en moyenne par année.

En 2007, l'aide financière aux étudiants en Ontario a augmenté de 52 millions de dollars. Cette hausse a pris en compte les décisions suivantes concernant les politiques en matière de financement:

- o continuer à limiter la dette remboursable annuelle par l'entremise de la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario à 7 000 \$ par année scolaire typique de 2 trimestres; et
- o assumer le coût des augmentations des droits de scolarité ainsi que celui des hausses liées à l'inflation pour les livres, les fournitures et l'équipement.

Pour conclure, la dépense annuelle totale a été majorée d'environ 130 millions de dollars (390 millions de dollars sur trois ans), dont 70 p. cent a été consacrée à des mesures d'aide fondée sur les besoins et le reste à de l'aide ne tenant pas compte des besoins. Par conséquent, la situation en Ontario est unique – en comparaison avec le reste du Canada – puisque c'est la seule province qui accroît réellement sa part d'aide fondée sur le besoin en ciblant les étudiants célibataires à charge issus de familles à faible revenu.

3.10 Île-du-Prince-Édouard

La majorité des nouvelles dépenses relatives à l'enseignement postsecondaire à l'Î.-P.-É. en 2004, 2005 et 2006 a été destinée aux établissements collégiaux et universitaires pour des subventions de fonctionnement visant à soutenir les taux d'inscription croissants. La province a bien apporté quelques modifications à l'aide financière (p. ex. les contributions parentales), sans pour autant donner lieu à des dépenses très importantes.

En 2007, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé une réduction des droits de scolarité de 1^{er} cycle à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (UPEI) de 10 p. cent pour l'année universitaire 2007-2008. Le coût total de cette mesure représente 3,1 millions de dollars.

Le gouvernement a également annoncé l'amélioration du Programme *Island Student Award* [bourse d'études de l'Île] - bourse non fondée sur les besoins. Les étudiants de l'UPEI verront la valeur de cette bourse passer de 1 200 \$ à 2 000 \$. Ils recevront dorénavant 100 \$ en première année, 300 \$ la deuxième année, 800 \$ en troisième et en quatrième année. Pour les étudiants du Collège Holland et de La Société éducative qui ne reçoivent pas d'aide dans le cadre du Programme de développement des compétences, la bourse *Island Student Award* sera remplacée par une nouvelle bourse *Island Skills Award* [bourse de l'Île pour l'obtention des compétences] - de 1 000 \$ pour chacune de leur première, deuxième et troisième année. Le coût total de ces modifications se chiffre à 470 000 \$.

En totalité, les changements de 2007 ont donc amené une augmentation des dépenses d'à peine 3,6 millions de dollars, et font entièrement abstraction des besoins financiers.

3.11 Québec

Le gouvernement du Québec a réalisé des changements importants en ce qui concerne l'aide aux études au cours des trois dernières années, mais finalement, le programme en place en 2007 paraît presque identique à ce qu'il était en 2003.

En 2004, le gouvernement du Québec a annoncé une série de changements au régime de l'aide financière aux études qui s'est soldé par une réduction des subventions d'aide aux étudiants d'un peu moins de 100 millions de dollars. À la suite de protestations massives de la part des étudiants, le gouvernement a accepté d'annuler progressivement les changements prévus jusqu'en 2007, date à laquelle le programme se retrouverait à son point de départ. À l'exception de quelques changements mineurs concernant la manière dont l'aide aux étudiants est versée et quelques-uns liés aux calculs de revenus pour les parents célibataires, le régime d'aide aux études a fait marche arrière pour se retrouver exactement dans la même situation qu'en 2003-2004, ce qui signifie qu'aucune dépense importante n'a été effectuée (Note : en fait, quelques changements touchant les dépenses dans le régime peuvent découler d'un remaniement des frais de crédits, des taux de participation, etc. – ceux-ci ne font pas partie de l'analyse). Dans l'exposé budgétaire de mai 2007, on promet un accroissement de l'aide aux études pour contrer en partie la première hausse des droits de scolarité en

près de 15 ans. Cependant, aucun investissement du budget publié n'a dans les faits été alloué à cette mesure. En outre, au 5 juin 2007, aucune annonce n'a encore été faite pour valider cette promesse.

Le gouvernement du Québec n'a fait passer aucune nouvelle mesure de crédit fiscal jusqu'en 2007, date à laquelle il a introduit un crédit d'impôt remboursable pour les dons effectués en faveur des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE), invoquant un désir d'améliorer le faible taux de participation des REEE fédéraux et les Subventions canadiennes pour l'épargne-études (SCEE) dans la province. Bien qu'officiellement appelés « crédits d'impôt » pour des raisons évidentes d'ordre fédéral-provincial, dans les faits, ce nouveau programme se trouve être simplement un complément à la SCEE parce que le « crédit » est en réalité payable non pas au contribuable mais au bénéficiaire du compte de REEE. De fait, lorsqu'une personne reçoit deux dollars en SCEE du gouvernement du Canada, elle reçoit un dollar du gouvernement du Québec. La dépense annuelle estimée pour cette mesure est de 25 millions de dollars.

Par conséquent, au total, les nouvelles dépenses au Québec totalisent 25 millions de dollars, entièrement non fondées sur le besoin.

3.12 Saskatchewan

Le gouvernement de la Saskatchewan a gelé les droits de scolarité universitaires dans la province depuis 2004. La première année de cette mesure a été annoncée sous le nom de *Saskatchewan Centennial University Tuition Grant* [bourse de scolarité universitaire du centenaire de la Saskatchewan] (coût de 6,7 millions de dollars). Le coût total relatif au gel des droits de scolarité pour les quatre dernières années s'est élevé à plus de 42 millions de dollars.

L'autre dépense importante consacrée à l'aide financière aux études dans la province s'est réalisée à l'introduction (en 2007) de la *Saskatchewan Graduate Tax Exemption* [Exonération fiscale pour les diplômés de la Saskatchewan]. Cette exonération fiscale a remplacé le *Graduate Tax Credit* [Crédit d'impôt pour les diplômés] (la prestation de ce programme a été augmentée en 2004, passant de 350 \$ à 500 \$, avec un objectif de 1 000 \$ en 2007). Cette aide permet aux diplômés de tous les établissements postsecondaires reconnus d'être exonérés de 10 000 \$ par année en impôt sur le revenu provincial ou de 50 000 \$ pendant les cinq années suivant l'obtention de leur diplôme. Il est à prévoir que l'exonération apportera aux diplômés des économies d'impôt de 1 100 \$ sur une base annuelle ou de 5 500 \$ sur plus de cinq ans. L'estimation du coût annuel de ce programme se chiffre à environ 6 millions de dollars.

Quelques changements mineurs sur le plan des politiques liées à l'aide financière aux études ont eu lieu au cours des trois dernières années. En 2005, un investissement supplémentaire de 500 000 \$ (budget annuel total de 1 million de dollars) a été réalisé dans le cadre du *Centennial Merit Scholarship Program* [Programme de bourses de mérite du centenaire]. Le budget alloué au *Saskatchewan Bursary Program* [Programme de bourses d'études de la Saskatchewan] a été accru de 3,4 millions de dollars en 2005, la majorité du financement étant destiné aux étudiants ayant des personnes à charge.

Les deux dernières années (2006 et 2007) ont été tranquilles du côté de l'aide financière aux études dans la province. Pendant ce temps, le *McCall Affordability and Accessibility Review* [étude sur l'abordabilité et l'accessibilité] de M. Warren McCall (aujourd'hui ministre de l'Enseignement supérieur), a tenu des audiences et mené des projets de recherches sur les questions d'aide financière aux études.

Ainsi, au total, les dépenses ont augmenté d'environ 51,9 millions de dollars au cours des quatre dernières années, dont un peu moins de 80 p. cent ont été consacrées à des mesures non fondées sur les besoins et le reste à des subventions fondées sur les besoins.

CHAPITRE 4 RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Au Chapitre 2 nous avons montré comment la croissance de l'aide non fondée sur les besoins a débuté après 1998. Dans beaucoup de provinces, le seul facteur qui a permis l'augmentation de l'aide aux études a été l'accroissement important des crédits d'impôt pour études, qui émanent principalement, mais pas exclusivement, du gouvernement fédéral au départ. En effet, après environ 1998, l'aide financière réellement fondée sur le besoin a commencé à se raréfier dans plusieurs provinces.

Nous avons étudié les annonces budgétaires aux niveaux fédéral et provinciaux pour les quatre dernières années au Chapitre 3. Au total, Ottawa, les provinces et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ont fait des annonces qui ont augmenté leurs dépenses annuelles en 2007-2008 de plus de 1 428 milliards de dollars réels par rapport à leur budget de 2003-2004.

Cependant, pour autant qu'il y en ait une, la tendance à fournir une aide non fondée sur les besoins s'est encore davantage accentuée au cours des quatre dernières années. Presque 60 p. cent des 1 428 milliards de dollars (soit 805 millions) ont été consacrés à des dépenses non fondées sur les besoins. Le tiers restant a été utilisé pour des programmes d'aide basée sur les besoins, mais même ici, moins d'un quart de cette aide a réellement visé les étudiants à faible revenu. En effet, la majorité de la part d'aide restante a été accordée en remises de prêts et en subventions à des étudiants sans charge de famille, (et se retrouve majoritairement entre les mains d'étudiants issus de familles à revenu élevé) ou en prêts et en subventions plus facilement accessibles aux familles aisées. Seulement 187 millions de dollars ont été versés dans le cadre de programmes à l'intention des étudiants à faible revenu⁹. La moitié des fonds de ces programmes provient du nouveau Bon d'études canadien et, par conséquent, n'aura aucune incidence sur la population étudiante actuelle avant une période de 18 ans; le reste tire sa source de programmes de subventions ciblés, créés par les gouvernements du Canada et de l'Ontario, et de la création des Bourses d'accès de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire¹⁰. La distribution des nouvelles ressources financières par province et par type de dépenses est illustrée dans le Tableau 12.

⁹ Les auteurs ont choisi le critère de l'aide financière évaluée sur la base du revenu familial comme mesure d'aide ciblée en fonction des besoins. On peut considérer d'autres critères relatifs à l'aide financière aux étudiants ciblée au Canada (p. ex. la géographie, la démographie et l'éthnicité) et ces programmes seront examinés à l'Annexe A.

¹⁰ Les Bourses d'accès de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ne ciblent pas exclusivement les étudiants célibataires à charge ayant un faible revenu. Dans certains cas, les bourses sont distribuées à d'autres groupes visés tels que les Canadiens autochtones, les apprenants adultes et les résidents ruraux.

Tableau 12 – Nouvelles dépenses consacrées à l'aide aux études et aux gels et réductions des droits de scolarité par province, en millions de dollars courants

	Ciblées selon les besoins (Revenu)	Ciblées selon les besoins (Toutes les autres mesures) ¹¹	Selon les besoins Non ciblées	Non fondées sur les besoins	Total
Alberta	0 \$	4,5 \$	33 \$	145,5 \$	183 \$
Colombie-Britannique	0 \$	0 \$	0,2 \$	50 \$	50,2 \$
Manitoba	0 \$	0 \$	2,5 \$	92 \$	94,5 \$
Nouveau-Brunswick	0 \$	0 \$	0 \$	22 \$	22 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	0 \$	0 \$	10,7 \$	24,3 \$	35 \$
Nouvelle-Écosse	0 \$	6,1 \$	2,8 \$	35 \$	43,9 \$
Ontario	26 \$	0 \$	245 \$	115 \$	386 \$
Île-du-Prince-Édouard	0 \$	0 \$	0 \$	3,6 \$	3,6 \$
Québec	0 \$	0 \$	0 \$	25 \$	25 \$
Saskatchewan	0 \$	3,4 \$	0 \$	48,5 \$	51,9 \$
Total Provinces	26 \$	14,0 \$	294,2 \$	560,9 \$	895,1 \$
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire	29,0 \$	10,0 \$	11,0 \$	0 \$	50 \$ ¹²
Gouvernement du Canada	115 \$ ¹³	23 \$	100 \$	245 \$	483 \$
Total Canada	170 \$	47,2 \$	405,2 \$	805,9 \$	1 428,1 \$

Une tendance importante semble s'être inversée dans les cinq dernières années; dans les années antérieures à 2003, c'était le gouvernement du Canada qui augmentait ses dépenses d'aide aux étudiants. En majeure partie, les augmentations de dépenses liées à de l'aide non fondée sur les besoins dominaient l'ensemble des dépenses fédérales, notamment en crédits d'impôt. Depuis 2004 cependant, ce sont plutôt les provinces qui versent la plus grande partie des nouveaux fonds en aide aux études. De plus, à l'exception notable de l'Ontario, les provinces semblent avoir cessé d'essayer de rester concentrées sur l'aide fondée sur les besoins et ont adopté sans réserves des mesures sans égard aux besoins. Si l'on exclut l'Ontario, les dépenses provinciales fondées sur les besoins ont alors seulement augmenté de 60 millions de dollars environ,

¹¹ Pour une explication complète et plus de détails, veuillez vous reporter à l'Annexe A.

¹² Ces données incluent les dépenses relatives aux Bourses d'accès au Québec pour lesquelles aucun groupe cible n'a été identifié.

¹³ Il est fort probable que ces chiffres soient grandement amplifiés puisqu'ils englobent le Bon d'études canadien. Les données de mars pour l'année 2006-2007 montrent que le gouvernement du Canada a dépensé 22 millions de dollars dans ce programme et non pas les 85 millions budgétés dont il est fait mention dans d'autres documents.

comparativement à l'aide non fondée sur les besoins qui s'est accrue de plus de 360 millions de dollars.

Trois provinces – le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick – n'ont absolument pas dépensé de nouveaux fonds pour de l'aide basée sur les besoins, alors qu'une quatrième, la Colombie-Britannique, a, à un moment donné (en 2004), réduit ses dépenses d'aide fondée sur les besoins en faveur de mesures d'aide sans égard aux besoins. Parmi les 12 sources majeures de financement présentées dans le Tableau 12, seuls le gouvernement de l'Ontario et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ont investi la majorité de leurs fonds dans des programmes d'aide basée sur les besoins. Le total des dépenses d'aide du gouvernement du Canada s'en est approché, avec des annonces pour de l'aide en fonction des besoins égalant presque 50 p. cent du total - mais des indices permettent de présager que le taux de participation projeté pour le Bon d'études canadien et le taux de participation attendu pour les Régimes enregistrés d'épargne-études pour les familles à faible revenu seront inférieurs aux attentes. Par conséquent, en pratique, les dépenses du gouvernement du Canada relatifs aux programmes d'aide fondée sur les besoins pourraient être bien inférieures aux chiffres exprimés dans le Tableau 12.

La question-clé toutefois n'est pas de savoir si l'aide est fondée ou non sur les besoins. Il s'agit plutôt de savoir qui sont les étudiants du postsecondaire qui profitent le plus de l'aide offerte. Après tout, les étudiants à faible revenu bénéficient également de l'aide non fondée sur les besoins; simplement, ils reçoivent une moindre part des bénéfices des programmes non fondés sur les besoins que dans le cas des programmes fondés sur les besoins.

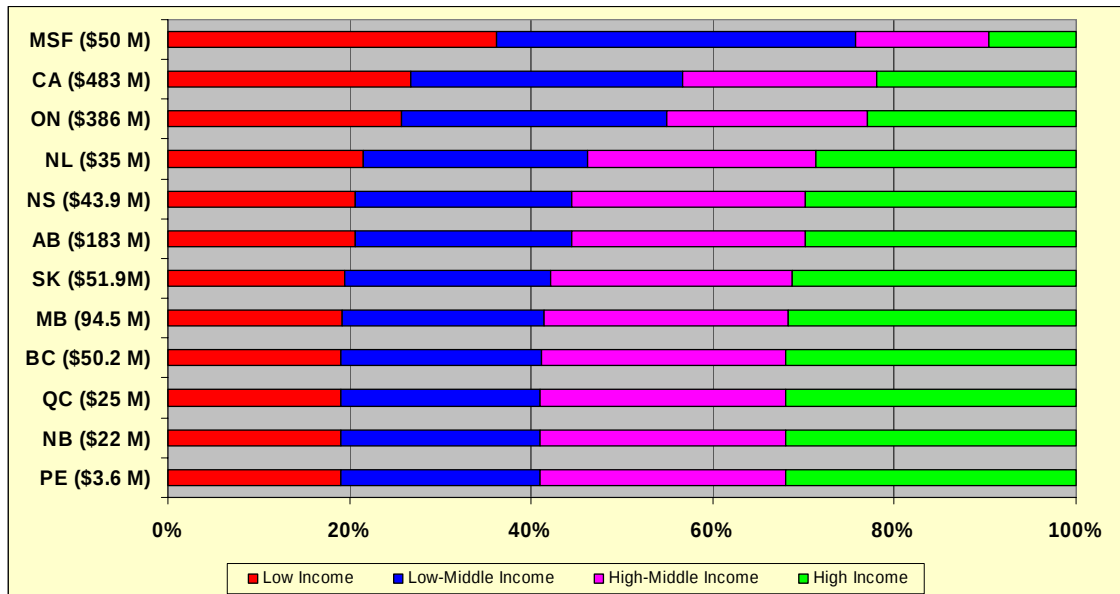
Il y a trois ans, l'Educational Policy Institute a publié deux rapports qui étudiaient la distribution des divers bénéfices par quartile de revenu, intitulés *Are the Poor Needy? Are the Needy Poor?* et *Who Gets What: the Distribution of Benefits in Post-Secondary Education*. Dans ces études, une série de calculs ont été effectués pour arriver à une estimation grossière de la distribution des bénéfices des divers types d'aide parmi les quartiles de revenu. À partir de ce travail, nous ferons l'estimation de la répartition des bénéfices distribués au cours des quatre dernières années en fonction des estimations présentées dans le Tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13 – Distribution de l'aide financière aux études par quartile de revenu (en pourcentage)

	Quartile du revenu le plus haut	Quartile du revenu moyen à élevé	Quartile du revenu moyen à bas	Quartile du revenu le plus bas
Aide ciblée fondée sur les besoins	2%	10%	46%	43%
Aide fondée sur les besoins	21%	21%	31%	27%
Aide non fondée sur les besoins	32%	27%	22%	19%

En se basant sur les données du Tableau 13, il est possible de montrer comment les bénéficiaires sont distribués entre les quartiles de revenu, tel qu'ils sont présentés dans le Graphique 21 ci-dessous.

Graphique 21 – Distributions des nouvelles dépenses d'aide financière, par province et par quartile de revenu



À l'échelle nationale, et exclusivement dans le cas de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, nous pouvons affirmer qu'il y a des répercussions, que les analystes politiques décrivent comme étant fortement progressistes. Parmi les autres bailleurs de fonds, seulement les gouvernements du Canada et de l'Ontario attribuent ne serait-ce que la moitié de leurs nouveaux programmes aux étudiants dont le revenu est situé en dessous de la médiane. Dans la plupart des provinces, les étudiants issus de familles dont le revenu est supérieur à la médiane reçoivent presque 60 p. cent de tous les bénéficiaires, alors que les étudiants du quartile de revenu le plus élevé – qui ne sont généralement pas perçus comme limités par de sérieuses difficultés d'accès aux études postsecondaires – reçoivent 33 p. cent de tous les nouveaux bénéficiaires.

Comme l'aide fondée sur les besoins se raréfie, une portion décroissante de l'aide se retrouve naturellement accessible à des étudiants de milieux plus aisés. Ce processus est en cours depuis maintenant près d'une décennie. Au début, seul le gouvernement du Canada était engagé dans ce changement de politique; à présent il est clair que les provinces agissent de la même manière.

Cette politique de développement n'est pas encourageante. Les gouvernements de toutes les allégeances et des deux paliers semblent désormais considérer l'aide aux étudiants comme une façon de soutenir les étudiants qui sont déjà au collège ou à l'université. En dehors de l'Ontario, très peu d'investissements susceptibles d'apporter quelque différence que ce soit sont faits pour aider les étudiants déjà inscrits. Le danger dans ce cas, c'est que les mesures provinciales, bien qu'elles semblent drapées dans un voile de promotion de l'enseignement postsecondaire pour tous, fassent en réalité très peu pour le quart de la société le moins nanti.

BIBLIOGRAPHIE

Alberta. Estimations budgétaires 2004-2007.

Colombie-Britannique. Estimations budgétaires 2004-2007.

Canada. Estimations budgétaires 2004-2007.

---. *Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants 2003-2004*. Gatineau, Québec : Ressources humaines et Développement social Canada, 2007.

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *Rapport annuel 2004*. Montréal, Québec : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004.

---. *Rapport annuel 2005*. Montréal, Québec : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005.

Junor, S et Alex Usher (2002) : *Le prix du savoir*. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Junor, S et Alex Usher (2004) : *Le prix du savoir*. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Manitoba. Estimations budgétaires 2004-2007.

Nouveau-Brunswick. Estimations budgétaires 2004-2007.

Terre-Neuve-et-Labrador. Estimations budgétaires 2004-2007.

Nouvelle-Écosse. Estimations budgétaires 2004-2007.

Ontario. Estimations budgétaires 2004-2007.

Québec. Estimations budgétaires 2004-2007.

Île-du-Prince-Édouard. Estimations budgétaires 2004-2007.

Saskatchewan. Estimations budgétaires 2004-2007.

Usher, Alex (à venir) : *The State of Student Aid*. Toronto: Educational Policy Institute.

Usher, Alex (2006): [*Beyond the Sticker Price - A Closer Look at Canadian Tuition Fees*](#). Toronto: Educational Policy Institute.

Usher, A (2004a): *Are the Poor Needy? Are the Needy Poor?* Toronto: Educational Policy Institute.

Usher A (2004b): *Who Gets What? The Distribution of Government Subsidies for Post-Secondary Education in Canada*. Toronto: Educational Policy Institute.

ANNEXE A : AIDE AUX ÉTUDES CIBLÉE FONDÉE SUR LES BESOINS

Les gouvernements canadiens soutiennent des personnes différentes par l'entremise du régime d'aide financière aux études grâce à un éventail de programmes variés. En plus des bourses, subventions et prêts offerts dans une version de base, la plupart des programmes offrent une aide supplémentaire (et ciblée) aux étudiants autochtones, aux apprenants adultes, aux étudiants ayant des personnes à charge, aux étudiants handicapés et aux étudiants de secteurs géographiques mal desservis en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire (p. ex. les régions du Nord, éloignées et rurales).

Comme on pourrait s'y attendre, le montant total de l'aide offerte aux étudiants de ces programmes est assez variable d'un endroit à l'autre du pays. Dans le cas du Programme canadien de prêts aux étudiants, on trouve un niveau d'aide plus ou moins standard connu sous le nom de Subvention canadienne pour étudiants (SCE) – certaines provinces telles que l'Ontario versent souvent un complément à ces programmes (p. ex. Bourse pour frais de garde d'enfants). Dans l'année de prêt 2003-2004 (date de publication du dernier rapport annuel du PCPE), le gouvernement du Canada a alloué 77 millions de dollars dans le programme pour soutenir plus de 53 000 étudiants. La majorité des dépenses de la SCE (67 p. cent ou 52 millions de dollars) est consacrée au soutien des presque 40 000 étudiants ayant des personnes à charge. Nous présentons dans le Tableau 14 les dépenses totales de la SCE en 2003-2004, par programme et par province.

Tableau 14 – Dépenses totales de la Subvention canadienne pour étudiants en 2003-2004, par programme et par province¹⁴

Province	Étudiants ayant des personnes à charge (Temps partiel ou temps plein)		Étudiants ayant une incapacité permanente		Étudiants dans le besoin avec une incapacité permanente		Étudiants dans le besoin à temps partiel		Étudiantes inscrites au doctorat dans des programmes non traditionnels		Total	
	#	(millions de \$)	#	(millions de \$)	#	(millions de \$)	#	\$	#	(millions de \$)	#	(millions de \$)
Alberta	5 558	7 984 \$	430	1 294 \$	16	0,030 \$	963	0,744 \$	10	0,030 \$	6 977	10 083 \$
Colombie-Britannique	11 393	9 912 \$	923	2 083 \$	580	0,899 \$	2 553	2 229 \$	79	0,207 \$	15 528	15 334 \$
Manitoba	1 198	1 626 \$	142	0,503 \$	37	0,051 \$	47	0,049 \$	4	0,001 \$	1 428	2 244 \$
Nouveau-Brunswick	1 441	1 944 \$	147	0,278 \$	74	0,110 \$	60	0,028 \$	11	0,033 \$	1 701	2 394 \$

¹⁴ Il est à noter que d'effet du déplacement financier des Subventions canadiennes pour étudiants ayant des personnes à charge a été assez important à son introduction en 1995. On estime que pour chaque dollar fédéral dépensé, presque 0,90 \$ en dépenses provinciales ont été épargnés.

Terre-Neuve-et-Labrador	1 172	\$	34	0,143 \$	26	0,035 \$	10	0,011 \$	3	0,001 \$	1 245	1 003 \$
Nouvelle-Écosse	1 233	0,803 \$	384	1 845 \$	24	0,042 \$	60	0,68 \$	2	0,001 \$	1 703	3 748 \$
Ontario	15 887	20 022 \$	4 433	9 337 \$	1 377	2 146 \$	328	0,219 \$	82	0,219 \$	22 107	36 040 \$
Île-du-Prince-Édouard	145	0,167 \$	47	0,116 \$	0	0 \$	103	0,107 \$	0	0 \$	295	0,390 \$
Québec	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saskatchewan	1 707	4 026 \$	242	1 053 \$	162	0,253 \$	117	0,134 \$	6	0,018 \$	2 236	5 486 \$
Total¹⁵	39 775	52 329 \$	6 784	16 658 \$	2 297	3 570 \$	4 215	3 697 \$	201	0,541 \$	53 272	76 798 \$

Les données des dépenses provinciales pour les années antérieures n'étaient pas disponibles pour ce rapport; cependant un catalogue des programmes a été compilé. Dans le Tableau 15 nous présentons les activités de chaque province relatives aux programmes ciblés d'aide financière aux étudiants fondée sur les besoins.

¹⁵ Tous les grands totaux incluent les données pour le Yukon et, par conséquent, on ne peut obtenir des sommes qui s'équilibrent en les totalisant.

Tableau 15 – Programmes ciblés d'aide financière aux étudiants fondée sur les besoins (avant 2004)

Province	Étudiants autochtones ¹⁶	Apprenants adultes ¹⁷	Étudiants issus de familles à faible revenu	Étudiants ayant des personnes à charge	Étudiants handicapés	Étudiants dans des secteurs géographiques mal desservis
Alberta	N	N	N	O	O	O
Colombie-Britannique	N	N	N	O	O	N
Manitoba	O	N	N	N	N	N
Nouveau-Brunswick	N	N	N	N	N	N
Terre-Neuve-et-Labrador	N	N	N	N	N	N
Nouvelle-Écosse	N	N	N	N	N	N
Ontario	N	N	N	O	O	N
Île-du-Prince-Édouard	N	N	N	N	N	N
Québec	N	N	N	O	O	N
Saskatchewan	O	N	N	O	O	O
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire¹⁸	N	N	N	N	N	N
Gouvernement du Canada¹⁹	N ²⁰	N	N	O	O	N

¹⁶ Certains programmes d'aide provinciaux s'adressent aux étudiants autochtones; toutefois, ils ne sont souvent pas administrés par le régime d'aide financière aux étudiants et, par conséquent, il n'y a aucune manière de déterminer si la bourse utilise le besoin financier dans ses critères d'évaluation.

¹⁷ Ceci ne tient pas compte des programmes financés par l'entremise de l'Assurance-emploi, des ententes sur le développement du marché du travail ou toute autre formation subventionnée par le gouvernement.

¹⁸ Avant 2005, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire n'a pas essayé de consacrer de financement à certaines personnes en particulier. Toutes les bourses étaient accordées en conjonction avec les programmes d'aide financière aux études provinciaux et territoriaux et distribués à la population générale des étudiants qui se qualifiaient pour des prêts.

¹⁹ Le gouvernement du Canada offre également la Subvention canadienne pour études pour étudiantes inscrites au doctorat pour les femmes qui poursuivent des études doctorales dans des programmes non traditionnels. Les dépenses annuelles de ce programme s'élèvent à 500 000 \$, dont environ 90 p. cent sont distribués à des étudiantes de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.

²⁰ Le gouvernement du Canada soutient les étudiants autochtones aux études postsecondaires par l'entremise d'un éventail de programmes souvent administrés par les bandes des Premières nations concernées. Les deux programmes principaux sont connus sous le nom de Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire et Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université.

Tel qu'il est mentionné précédemment dans ce rapport, un éventail de nouveaux programmes d'aide financière aux études ont été créés à l'intention de certains groupes cibles de la société au cours des quatre dernières années. Ces mesures vont d'un soutien supplémentaire aux étudiants ayant un handicap à une reconnaissance accrue du coût des études plus élevé lié au fait de vivre dans des régions du Nord, rurales ou isolées. Dans le Tableau 16 nous montrons les dépenses annuelles des nouveaux programmes ciblés d'aide financière lancés depuis 2004.

Tableau 16 – Nouveaux programmes ciblés d'aide aux études selon les besoins (depuis 2004)

Province	Dépenses annuelles en millions de dollars (\$)					
	Étudiants autochtones	Étudiants issus de familles à faible revenu	Étudiants ayant des personnes à charge	Étudiants handicapés	Étudiants provenant de secteurs géographiques mal desservis	Total
Alberta	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4,5 \$	4,5 \$
Colombie-Britannique	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Manitoba	*	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Nouveau-Brunswick	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Nouvelle-Écosse	0 \$	6,1 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6,1 \$
Ontario	0 \$	26 \$	0 \$	0 \$	0 \$	26 \$
Île-du-Prince-Édouard	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Québec	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Saskatchewan	*	0 \$	3,4 \$	0 \$	0 \$	3,4 \$
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ²¹	2,1 \$	29,0 \$	0 \$	0 \$	8,1 \$	39,3 \$
Gouvernement du Canada ²²	0 \$	22,0 \$	0 \$	23,0 \$	0 \$	45,0 \$
Total	2,1 \$	83,1 \$	3,4 \$	23,0 \$	12,6 \$	124,3 \$

²¹ Avant 2005, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire n'a pas essayé de consacrer de financement à certaines personnes en particulier. Toutes les bourses étaient accordées en conjonction avec les programmes d'aide financière aux études provinciaux et territoriaux et distribués à la population générale des étudiants qui se qualifiaient pour des prêts.

²² Le gouvernement du Canada offre également la Subvention canadienne pour études pour étudiantes inscrites au doctorat pour les femmes qui poursuivent des études doctorales dans des programmes non traditionnels. Les dépenses annuelles de ce programme s'élèvent à 500 000 \$, dont environ 90 p. cent sont distribués à des étudiantes de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.

